



2011
—
2014

Un petit pas pour moi...
un grand pas pour Mérignac

Rapport développement durable 2013

MÉRIGNAC
AGENDA  21

C'EST
QUOI?



COMMENT



MÉRIGNAC

MÉRIGNAC
AGENDA  21

C'EST
QUI?



Sommaire

Introduction p.4

Historique de la démarche p.5

État d'avancement de la démarche agenda 21 engagée par la Ville de Mérignac. p.6-7

Les actions phares engagées en 2013. p.8-9

Évaluation de la responsabilité sociétale de la Ville (ISO 26 000) p.10-11

État d'avancement des actions du second plan d'actions agenda 21 selon les finalités du cadre de référence ministériel. p.12

Bilan des actions Agenda 21 par finalités

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations p.13

Lutte contre le réchauffement climatique p. 19

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources. p.25

Epanouissement de tous les êtres humains p.30

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable p.38

introduction

La LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite Grenelle 2, prévoit que les collectivités de plus de 50 000 habitants présentent un rapport sur leur situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation préalablement aux débats sur le projet de budget.

La Ville de Mérignac tient à rappeler que toutes ses politiques et pratiques sont étudiées, conçues et mises en œuvre de façon à prendre en considération des objectifs relevant des cinq finalités du développement durable et que le second plan d'actions agenda 21 en est une illustration.

Aussi, la Ville de Mérignac considère son Agenda 21 comme un projet de territoire qui reflète sa politique publique de développement durable.

D'ailleurs, la démarche de la Ville est reconnue « Agenda 21 local France » depuis 2007 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et est distinguée au titre des rubans du développement durable depuis 2009.

Ce rapport se veut toujours plus accessible avec une mise en page plus synthétique sur les éléments de démarche et plus lisible sur l'état d'avancement des actions en 2013.

Il a été conçu dans les objectifs de :

- rendre compte aux élus et aux habitants de la démarche Agenda 21 dans la poursuite de l'action de sensibilisation engagée avec les aigilleurs
- valoriser les actions mises en œuvre par les services, les habitants et les partenaires
- montrer l'avancement continu de la démarche.
- présenter l'engagement de la ville dans sa démarche d'évaluation de responsabilité sociétale

Le rapport de développement durable s'articule en 4 parties :

- 1 - L'état d'avancement du second plan d'actions agenda 21, voté par le conseil municipal, le 26 mai 2011,
- 2 - Les actions phares menées en 2013,
- 3 - Le déroulé de l'évaluation ISO 26000
- 4 - Les résultats 2013 des 51 actions.

RAPPEL

→ DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland, le développement durable est : « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».
- L'agenda 21 est un outil qui permet de mettre en œuvre une politique de développement durable. Il s'agit d'un projet territorial qui se traduit par la mise en place de plans d'actions concrets (agenda signifie en latin ce qu'il faut faire) tout au long du XXI^{ème} siècle. Un agenda 21 repose sur 5 finalités :
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations
- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Consommation et production responsables
- et 5 éléments de démarche :
- Participation de tous les acteurs
- Transversalité des approches
- Organisation du pilotage
- Évaluation continue de la démarche et des actions
- Amélioration continue des projets



Historique de la démarche

La Ville de Mérignac est une commune de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui compte 66 488 habitants. C'est la 2^{ème} ville de Gironde et la 3^{ème} ville d'Aquitaine. Elle compte 250 ha d'espaces verts publics (10 parcs et bois municipaux), soit plus de 5% de la surface communale. Mérignac est desservie par une ligne de tramway, 13 lignes de bus, 2 parcs-relais. C'est le 1^{er} pôle économique d'Aquitaine avec 3822 entreprises et 43 501 salariés, qui accueille aussi l'aéroport de Bordeaux - Mérignac. Ville à vivre, Mérignac compte 23,9% de logements sociaux conventionnés, et propose de nombreux équipements aux familles : scolaires, petite enfance, jeunesse, seniors, sportifs, culturels. La vie locale est animée par des instances participatives, tels que les 10 conseils de quartier, le Conseil Consultatif, les 194 associations actives qui bénéficient d'une Maison des Associations, 11 centres socioculturels.

La Ville de Mérignac s'est engagée dans le développement durable dès 2002 avec l'idée de réaliser une Charte de l'environnement. Dans la suite logique de cette réflexion, la Ville s'est finalement lancée dans une démarche agenda 21 en 2003 et a traduit ses engagements dans un premier plan de 47 actions sur la période 2006-2008.



66 488 habitants

10 parcs et bois municipaux

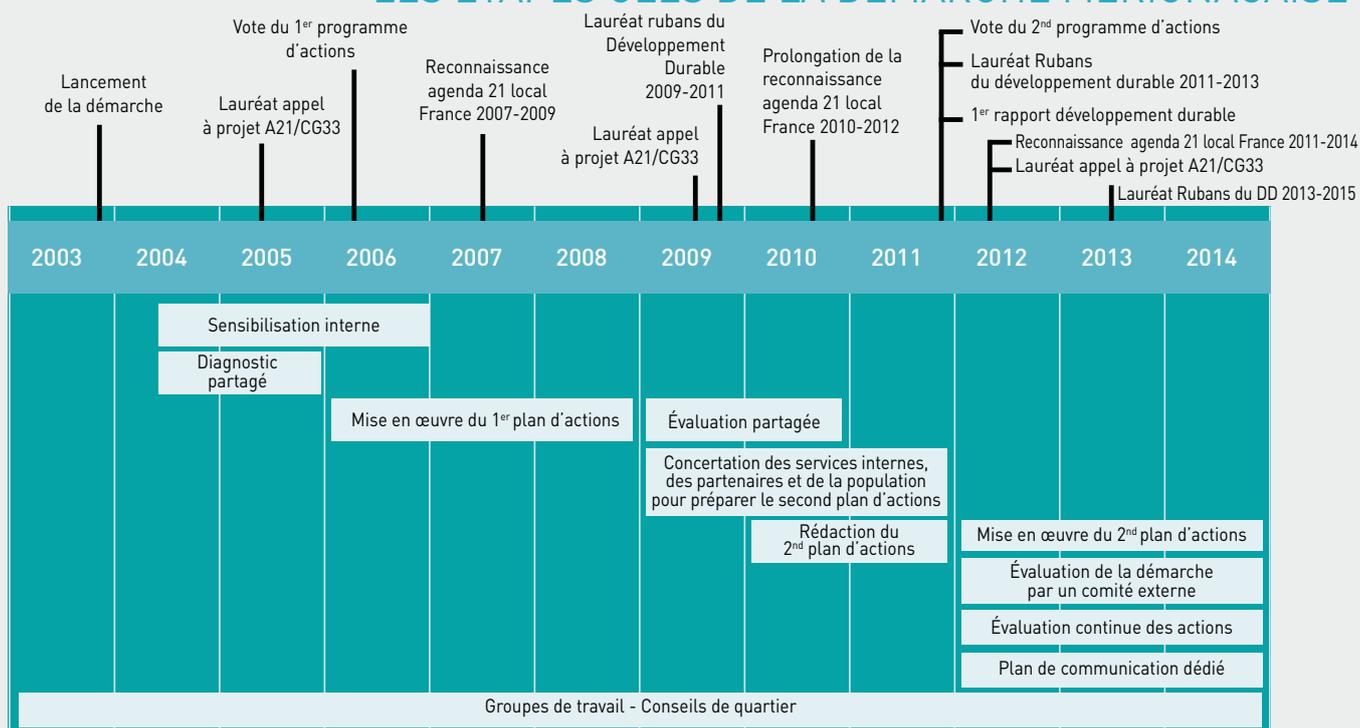
60 membres du panel plan climat

3822 entreprises

43 501 salariés

23,9% de logements sociaux conventionnés

LES ÉTAPES CLÉS DE LA DÉMARCHE MÉRIGNACAISE



Le comité de pilotage (COFIL) agenda 21 a été constitué dès octobre 2003 et se réunit au moins deux fois par an, sous la houlette des élus délégués au développement durable (Alain Anziani puis Marie Récalde), pour suivre l'avancement de la démarche. Il regroupe 12 élus, 13 agents de la Ville, ainsi que 5 partenaires extérieurs, dans le but de rendre l'agenda 21 de Mérignac cohérent avec les politiques de développement durable supra territoriales. Ainsi, la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine, l'ADEME et la DREAL sont représentés dans le comité de pilotage. A noter que le COFIL compte un membre du conseil consultatif depuis 2013.

Le pilotage technique est quant à lui assuré par le Pôle développement durable de la Mairie de Mérignac.

Le soutien financier du Conseil Général de la Gironde apporté depuis 2005 pour un demi-poste dédié à la démarche a permis d'accompagner dans la durée et efficacement la mise en œuvre de l'agenda 21 local de Mérignac. De plus, les travaux collectifs réalisés dans le cadre du Conseil Départemental des agendas 21 locaux ont favorisé les échanges d'expériences, l'émulation et les partenariats avec d'autres collectivités de Gironde. Depuis 2009, les financements sur le poste de chargé de mission sont apportés conjointement par la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Conseil Général de la Gironde.

État d'avancement de la démarche agenda 21

Lors de notre reconnaissance nationale, le Ministère du développement durable a analysé notre démarche agenda 21. Pour cela, il s'appuie sur une grille de lecture des projets et des entretiens téléphoniques. Les recommandations émises visent à donner à la collectivité des pistes de travail possibles pour la durée de mise en oeuvre de son agenda 21. En outre, elles mettent en perspective des réflexions pour la collectivité. Elles constituent un encouragement à progresser dans la démarche et le projet qu'elle entreprend.

● Points forts remarquables par le Ministère

« Précurseur dans le domaine de l'écologie urbaine, avec une action remarquable sur l'efficacité énergétique, investissant de nombreux domaines d'actions, la Ville de Mérignac propose un programme de qualité et des investissements qui témoignent d'une politique volontariste et d'un portage fort du projet territorial.

Ce nouveau programme a pour ambition d'aller vers plus de partenariats, de favoriser l'émulation de l'action par l'ensemble des acteurs du territoire, d'être en capacité d'évaluer les impacts des actions sur le territoire ou encore d'améliorer la lisibilité et la visibilité pour une meilleure mobilisation, implication et participation.

En s'appuyant sur ses acquis et sa démarche solides, les efforts continus pour parfaire cette ambition dans la mise en oeuvre de cette stratégie sont à encourager ».

● Pistes d'amélioration proposées par le Ministère :

→ Projets et actions

● La contribution du projet aux dynamiques de production et de consommation responsables.

« Même si le développement économique relève d'une compétence communautaire, Mérignac gagnerait à valoriser davantage ses infrastructures et ses zones d'activités misant sur les industries innovantes et à bien définir le rôle qu'elle peut jouer pour susciter l'appropriation, par les acteurs économiques, de leur responsabilité sociétale, ainsi que l'ancrage territorial de cette responsabilité ».

RÉPONSES DE LA VILLE

La Ville :

- Participe aux commissions développement durable du **Club des entreprises**.
- S'engage dans une démarche d'évaluation **ISO 26000** pour disposer de nouveaux éléments de dialogue avec les entreprises sur la thématique de la responsabilité sociétale.
- Accompagne avec la CUB, la CCI et l'Ademe les entreprises dans l'établissement de leur **plan de déplacements**.
- A invité les entreprises, commerçants et artisans à participer à la **concertation plan climat**.
- Travaille en lien étroit avec la CUB pour améliorer la prise en compte du développement durable dans les aménagements de parcs d'activités (**charte environnementale de l'écoparc par exemple**).

RÉPONSES DE LA VILLE

- Les **démarches plan climat et Agenda 21** ont été menées et conçues dans une logique **d'articulation et de complémentarité** afin de préciser les enjeux sur la qualité de l'air ou l'emploi (impact sur les filières, annuaire des réparateurs).
- Un important travail de **clarification des enjeux** a été réalisé sur les thématiques culture et sociale.
- Le **Plan de Prévention et d'Exposition au Bruit dans l'Environnement** est en cours de finalisation.
- La Ville a **4 places d'urgence dans les crèches** pour faciliter l'accès à l'emploi des parents.
- Les **clauses d'insertion** sont systématiquement mises en place dans les marchés liés à des travaux.
- Un **plan de lutte contre les discriminations** est intégré à l'agenda 21.
- La Ville a signé la **charte de la diversité**.

● La prise en compte de certains enjeux

« Une clarification de l'approche sur des enjeux comme les nuisances sonores, la qualité de l'air et l'emploi permettrait de renforcer la cohérence du projet ».



● La dimension territoriale et partenariale de l'Agenda 21

« La réflexion pour une approche territoriale et partenariale reste à approfondir avec une mobilisation active des acteurs locaux, potentiels porteurs de projets ».

RÉPONSES DE LA VILLE

Exemples de partenariats créés ou améliorés :

- L'**Espace Info Énergie** accompagne la Ville sur des actions de sensibilisation et les citoyens sur la subvention accordée sur les chauffe-eau solaires individuels.
- Le **projet Mac Eau** bénéficie de fonds européens pour la distribution de kits hydro-économes grâce au partenariat mis en place avec le Conseil Général et le SMEGREG.
- En lien avec 2 centres sociaux, la Ville a aidé deux collectifs d'habitants à mettre en place 3 000 m² de **jardins partagés**.
- La Ville est lauréate d'un appel à projets lancé par le Conseil Général visant à **rapprocher les politiques sociales et développement durable** et à imaginer de façon expérimentale leur déclinaison sur le quartier de Capeyron.

→ Démarches et méthodes de travail

● L'approche participative

« Les modes de participation mis en place en phase d'élaboration du second programme (enquête, forums ou conseil de quartier) pourraient être renforcés par une communication soutenue sur la concertation, les réalisations et l'évaluation partagée ».

RÉPONSES DE LA VILLE

Participation Plan Climat Énergie Territoire (PCET) :

Dans le cadre de l'**élaboration du PCET**, 4 ateliers ont été menés, rassemblant un panel de 60 citoyens. Tous ont été désignés par tirage au sort parmi les 120 candidatures volontaires. L'enjeu de ces ateliers de co-construction, menés sous forme de théâtre forum et de conférences de consensus, consistait en l'émergence d'idées ou d'actions que la Ville ou les citoyens pourraient mener dans l'objectif de **limiter les émissions de gaz à effet de serre**. Le panel a également été convié à intégrer des groupes locaux de suivi de la démarche.

Communication Agenda 21 2012-2013 :

- 5 Aiguilleurs ont sillonné la Ville pendant 1,5 mois
- 41 actions géolocalisées sur le blog,
- Plusieurs encarts spécifiques dans le magazine municipal
- 1 e-guide et 1 guide 9 volets de sensibilisation
- 1 bande annonce interactive pour le passage des aiguilleurs
- 10 bandes sonores pour sensibiliser la population à notre démarche

RÉPONSES DE LA VILLE

A titre d'exemple, la Ville de Mérignac élabore dans le cadre d'un appel à projet du Conseil Général un **outil interne d'aide à la décision** permettant de favoriser la prise en compte du développement durable lors de travaux effectués sur l'espace public. L'utilisation de cet outil donne lieu à un **profil développement durable d'une opération en phase programme**. Il permet de comparer, d'un point de vue environnemental, social et économique, des solutions techniquement équivalentes pour les travaux réalisés sur l'espace public.

● Les méthodes de la gestion de projet

« Une application plus poussée de méthodes et d'outils de gestion de projet favoriserait non seulement une meilleure transversalité et une amélioration continue mais aussi une évaluation ».

● L'évaluation

« Le processus d'évaluation reste à établir, en précisant le rôle respectif des différents organes de suivi. La définition des indicateurs stratégiques élaborée de manière participative, avec le comité externe d'évaluation, constitue une collaboration clé pour améliorer l'évaluation partagée ».

RÉPONSES DE LA VILLE

indicateurs stratégiques

Le second plan d'actions compte **175 indicateurs**. Ils sont relevés annuellement lors de rencontres individuelles avec les porteurs de projet. D'une manière parallèle, la Ville a travaillé sur des indicateurs stratégiques (mesurant les impacts des actions à l'échelle de la Ville) avec un **comité expert** dédié puis avec le conseil consultatif (un groupe de 9 personnes assiste le chargé de mission dans cette réflexion). Le Conseil consultatif s'est engagé à travailler 3 indicateurs d'ici fin 2013 : un **indice de santé sociale**, un **indice de qualité écologique** et un **indice de gouvernance**.

La Ville a été **collectivité test** pour l'élaboration et la mise en œuvre du référentiel national d'évaluation des agendas 21 (Ministère du développement durable). Ces travaux ont été repris lors des réflexions sur les indicateurs stratégiques.

Rapport Développement durable

La Ville produit annuellement un rapport de développement durable qui est **présenté au conseil municipal** puis diffusé aux partenaires, aux élus et téléchargeable sur le site internet pour les habitants.



Les actions phares engagées en 2013 :

● Mesure du bien-être des séniors (action 12.1) :

En collaboration avec l'association HSEN, la Ville a mené des ateliers dans les foyers restaurants du Jard et de Jean Broca pour tenter de mesurer le niveau de sensibilisation au développement durable avec 40 séniors. 2 ateliers complémentaires ont été menés pour mesurer leur bien-être individuel et collectif. Ceci dans une optique d'amélioration et de perception du cadre de vie des habitants. Les résultats de cette consultation ont été débattus avec les Mérignacais lors de l'opération « positiville », pendant une matinée de sensibilisation sur le développement durable organisée le 6 avril 2013. Cette action a été inscrite dans une vaste consultation citoyenne sur le bien-être des girondins. L'analyse des données a été partagée et dévoilée lors du passage de « la Caravane Rio21 » pendant la foire expo.



● Bandes sonores :

Dix bandes sonores d'une minute chacune ont été enregistrées et diffusées dans les lieux publics (salles de spectacles) et lors de manifestations culturelles (Escapes d'été). Au travers de ces enregistrements, enfants et riverains échangent sur des notions de tri, d'alimentation ou encore de mobilité. Elles ont pour but de faire la promotion et du développement durable et de l'Agenda 21 mais sous une forme plus ludique afin de maintenir notre objectif de sensibilisation engagée en 2011. Redécouvrez-les sur agenda21.merignac.com

● Outil d'aménagement (action 3.4)

La Ville de Mérignac, dans le cadre d'un appel à projet lancé par le Conseil Général de la Gironde, a travaillé de façon transversale avec les services de l'urbanisme et de l'environnement à la construction d'un outil interne visant à démontrer la prise en compte du développement durable dans les aménagements des espaces publics. L'objectif est de parvenir à un profil développement durable, reposant sur ses finalités. Son utilisation, par les agents de la collectivité vise à justifier ou à remettre en cause certains choix... Le CETE Sud Ouest et le cabinet Re sources aident la Ville dans la traduction opérationnelle de cet outil, notamment sur les finalités les plus délicates à analyser comme l'épanouissement des êtres humains.

● Plan climat (action 5.1) :

Le Plan Climat de la Ville 2013-2017 a été adopté par le Conseil municipal au mois de mars 2013. Il comporte 21 actions dont plusieurs sont déjà engagées comme une étude de faisabilité pour l'élaboration d'un réseau de chaleur, la mise en place de dispositifs visant un meilleur suivi des consommations d'énergie, le coïtillage et la lutte contre les îlots de chaleurs. Ces actions ont émergé lors de la concertation qui s'est tenue autour de 4 ateliers en 2012 avec un panel de 60 mérignacais. Cette concertation a débouché sur une dynamique collective visant une co-construction du plan d'actions avec les citoyens. Les participants ont également été invités à construire une œuvre collective avec l'artiste Jephon de Villiers (carnet de correspondance) et été invités à participer au montage du film présentant cette concertation.



● Vers un agenda 21 de la culture (action 11.1) :

Dans la suite des propositions développées dans le cadre du Grand cercle de la Culture et des cafés culture, la volonté de mettre en place un agenda 21 de la culture a progressivement émergée afin d'affirmer la place des activités culturelles dans la vie locale. La démarche de la Ville s'inscrit dans la dynamique approuvée en 2004 à Barcelone dans le cadre des Cités et Gouvernements Locaux Unis. Une phase de concertation entre professionnels, véritable colonne vertébrale éthique et opérationnelle de la démarche, est entamée dans l'objectif de «localiser» cette réflexion fin 2013 en présence de Jean-Michel LUCAS, docteur ès Sciences Économiques, spécialiste des droits culturels et ancien conseiller de Jack LANG.



● Conseil consultatif (action 15.1) :

Le Conseil Consultatif a constitué un groupe d'une dizaine de personnes pour définir de manière participative des indicateurs stratégiques. Le Conseil a choisi de se pencher plus particulièrement sur les indices de santé sociale, de qualité écologique et de gouvernance en lien avec les travaux réalisés sur le profil développement durable élaboré par le Conseil Général de la Gironde. Un des objectifs est de montrer notre coresponsabilité dans l'atteinte des résultats.



● Mac Eau (action 6.1) :

La Ville de Mézières s'est engagée à distribuer 10 000 kits hydro-économiques à la population d'ici fin 2014 dans le cadre du projet MAC EAU. Une permanence se tient tous les mardis de 12h00 à 17h30 dans le hall de l'hôtel de Ville depuis le 14 Juin dernier. Ce projet visant à limiter la pression que les Girondins exercent sur les nappes profondes est mené en collaboration avec le Conseil Général de la Gironde, le Syndicat mixte d'études pour la gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG) et le Syndicat des eaux du Blayais. Il bénéficie de financements de la part de l'Europe via le fond Life+, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Régional d'Aquitaine. Près de 1200 kits ont été distribués en 5 mois et 18 permanences (soit 67 kits distribués en moyenne).

● Compensation carbone (action 5.2) :

La Ville a compensé les déplacements des agents et des élus hors CUB à hauteur de 13,5 tonnes équivalent carbone avec le Groupe Énergies Renouvelables Environnement et Solidarités (GERES) en 2012. Le nombre de kilomètres parcourus a diminué de 16% depuis 2007. Via cette compensation, la Ville soutient un projet de développement de l'habitat solaire en Afghanistan. Cette compensation est réalisée de façon complémentaire aux actions menées contre le dérèglement climatique.

Évaluation de la responsabilité sociétale de la Ville (iso 26 000)

La responsabilité sociétale d'une organisation se définit vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement. Autrement dit, la responsabilité sociétale permet de mesurer le changement de comportement induit dans la démarche Agenda 21 et d'en dégager les marges de progrès à travers une grille de questionnements dite iso 26000.

● L'intérêt pour Mérignac ? :

- Continuer à être pionnier du développement durable en étant parmi les 5 premières collectivités de France à évaluer sa responsabilité sociétale.
- Dépasser les méthodes actuelles d'évaluation qui reposent essentiellement sur les actions phares de l'Agenda 21 (« Rubans du développement durable » et label « Agenda 21 local France »).
- Mieux évaluer l'impact des pratiques et activités de la Mairie au regard du développement durable.
- Dynamiser l'engagement de l'ensemble des services en mettant le développement durable au cœur du système de management de l'institution.
- Stimuler les relations avec l'ensemble des parties prenantes (notamment les entreprises) autour de la notion de « co-responsabilité sociétale territoriale » (chacun contribue pour une part au développement durable / l'agenda 21 local ne peut plus reposer que sur des actions menées par la Mairie).
- Identifier les pistes d'amélioration sur lesquelles la collectivité doit s'appuyer afin d'en tirer des enseignements pour le futur (méthodes de travail innovantes, thématiques nouvelles à explorer...).

● Une méthode d'évaluation qui s'appuie sur l'amélioration continue :

1- Planifier : définir ce que l'on va faire

Cette première étape consiste à planifier la réalisation, par exemple l'écriture du cahier des charges, l'établissement d'un calendrier, établir les objectifs, ou définir les tâches à exécuter.

2- Agir / Mettre en oeuvre : faire ce qui a été défini

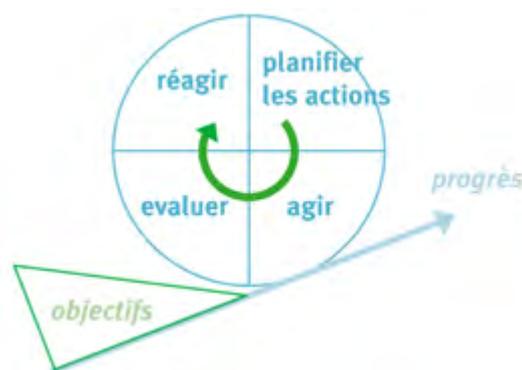
Cette étape consiste à faire, réaliser, exécuter les tâches prévues.

3- Evaluer : contrôler que le travail (2) correspond bien à ce qui était prévu (1).

Cette étape consiste à vérifier les résultats en mesurant et en les comparant avec les prévisions ou des réalisations antérieures.

4- Améliorer / réagir : évaluer ce qui a été fait

Cette étape amène à dresser un bilan du projet. Il s'agit de lister les avantages et inconvénients des actions réalisées, d'identifier les axes d'amélioration et les dérives éventuelles entre le réalisé et l'attendu, de repérer les nouveaux points d'intervention, ou de redéfinir les processus si nécessaire. Cette étape permet aussi d'envisager la généralisation d'une action, sa reconduction, ou sa comparaison avec ce qu'il se fait de meilleur dans cette action.



Un processus d'évaluation en trois étapes :

La Ville a évalué sa responsabilité sociétale en octobre 2013. Le rapport d'évaluation sera remis à la collectivité fin 2013. Les résultats feront l'objet d'un document spécifique.

Etape 1 : La préparation (29 et 30 juillet 2013)

- Recueil des données,
- Prise de connaissance de la collectivité,
- Formation à la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO),
- Définition du plan détaillé de l'évaluation et des parties prenantes à rencontrer,
- Visite de la Ville.



Etape 2 : L'évaluation sur site (du 7 au 10 octobre 2013)

- 2 évaluateurs,
- 88 personnes rencontrées lors de 34 entretiens d'évaluation en 4 jours ,
- 8 élus rencontrés (dont 3 de l'opposition),
- 20 parties prenantes externes interrogées (entreprises, associations, partenaires, citoyens, conseil consultatif, bureau d'études...),
- 60 agents interviewés,
- Une « visite guidée » de la Ville, du parc du Vivier et du quartier du Burck,
- Participation à un Conseil Municipal.
- Collecte de données,
- Enrichissement des données.

Etape 3 : L'analyse et le rapport (début décembre 2013)

- Rédaction du rapport d'évaluation
- Restitution du score global, des points à pérenniser et des pistes d'amélioration

A l'issue des ces 4 jours, les évaluateurs ont remarqué :

- Un portage politique fort et continu.
- Une priorité à la solidarité et au lien social (handicap...).
- La culture, l'identité et le patrimoine naturel de la Ville.
- Une stratégie de proximité (niveau d'équipements, conseils de quartier...).
- Un Agenda 21 riche, vivant, dynamique, innovant et partenarial.
- Le risque, pris par la collectivité, de réaliser cette évaluation externe alors que la démarche est encore récente.

Quatre niveaux peuvent être atteints :



État d'avancement des actions du second plan d'actions agenda 21 selon les finalités du cadre de référence ministériel

Dans cette partie, la Ville de Mérignac a délibérément choisi de ne pas séparer les actions relevant de « l'interne » ou de « l'externe », car cela ne revêt pas de sens pour elle. L'agenda 21 étant un projet de territoire rédigé en concertation, les actions inscrites en son sein sont en interrelations avec les différentes parties prenantes.

L'ensemble des actions du second plan d'actions sont donc classées selon les 5 finalités du cadre de référence et font apparaître leur état d'avancement. Il est à noter que la prédominance de la finalité sur les changements de comportement s'explique par la volonté d'émulation de l'agenda 21 sur la Ville de Mérignac.

Les éléments décrivant les bilans qualitatif, quantitatif et financier se veulent volontairement concis et non exhaustifs pour plusieurs raisons :

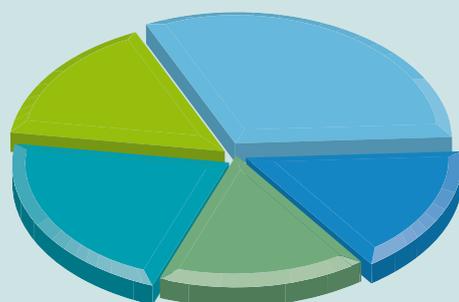
- La première est en relation avec la position du chargé de mission, qui se place bien dans une optique d'évaluation objective de l'état d'avancement de l'action et ne saurait être évaluateur du travail effectué par les agents.

- La seconde tient au fait que le bilan des actions présentées correspond à une synthèse du travail de reporting effectué durant l'été 2013 afin de mieux valoriser les contributions de chacun.

- La troisième correspond au souhait de la Municipalité d'utiliser ce rapport comme un outil de sensibilisation sur les actions entreprises par la Mairie et répondre ainsi aux remarques effectuées par les évaluations (bureaux d'études pour le premier plan d'actions et Ministère) au sujet de la lisibilité et de la visibilité de son amélioration continue.

Ce rapport constitue ainsi l'occasion de démontrer que les habitants, les partenaires associatifs, privés et institutionnels peuvent agir au quotidien et que la Ville de Mérignac les accompagne dans leur réflexion.

Le poids des finalités se répartit, selon le nombre d'actions, de la façon suivante



- Consommation responsable
- Changements de comportements (16)
- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère (8)
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources (8)
- Épanouissement de tous les êtres humains (11)
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations (8)

Les 51 actions se répartissent selon 3 axes :



AXE 1

UN AMENAGEMENT DURABLE DE LA VILLE GARANT D'UNE FORTE ATTRACTIVITE ET D'UNE HAUTE QUALITE DE VIE



AXE 2

UN DEVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN AU CŒUR DE L'ACTION MUNICIPALE



AXE 3

UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE REPOSANT SUR L'ECOCITOYENNETE, LA GOUVERNANCE, LA COOPERATION ET LA RECHERCHE DE SYNERGIES

FINALITÉ

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS



Les chiffres des graphiques correspondent au nombre d'actions dans la thématique.

ACTION 7.1

RÉALISER UN PLAN D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

OBJECTIFS

- Connaître et identifier les pratiques discriminantes sur le territoire
- Former les élus et les services municipaux au repérage des discriminations
- Valoriser les actions mises en oeuvre et les diffuser avec les partenaires
- Suivre et évaluer l'application de la charte de la diversité signée en décembre 2008

● MESURES CONCRÈTES 2013

- 150 agents formés en 2013 : fonctions d'accueil, policiers municipaux, gardes des parcs, médiateurs sociaux, nouveaux encadrants, directeurs et directeurs adjoints de centres de loisirs.
- Un bilan intermédiaire du plan d'actions a été présenté et validé par le Conseil municipal en juillet 2013. Des perspectives sont envisagées dans une logique d'amélioration continue. Le groupe de coordination se réunit une fois par an.
- Les interventions dans les collèges Jules Ferry et des Eyquems ont été réitérées par le BIJ afin de favoriser le développement des partenariats avec l'ADSI, ou les centres socioculturels.
- La Ville a adhéré à l'Association Française des Managers de la Diversité (AFMD).
- La Ville a organisé ses premiers petits déjeuners des ambassadeurs des échos de la diversité.
- La permanence du délégué des défenseurs des droits (ex-HALDE) est valorisée à la Maison des Associations.
- Une charte de non discrimination concernant l'accès au logement a été co-rédigée avec les bailleurs présents sur la Ville. Présentée et validée au Conseil Municipal de juillet 2013, cette charte va être soumise aux bailleurs privés (agences immobilières et syndicats de copropriété).

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Dans la continuité de la charte de la diversité signée en décembre 2008, la Ville de Mérignac souhaite accentuer la lutte contre toutes les formes de discrimination dans ses pratiques et sur son territoire.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : M. VIC, F. DIOP
- AGENTS : V. DUPRAT
P. DELANCHY

ACTION 7.4

ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE VILLE HANDICAP

OBJECTIFS

- Promouvoir l'intégration dans la cité de toutes les personnes handicapées (handicap moteur, psychique, auditif, visuel), en améliorant leur autonomie par des actions concertées.
- Elargir la notion d'accessibilité à l'accueil, les services, les prestations
- Mettre en place des actions pour animer la commission communale d'accessibilité

● MESURES CONCRÈTES 2013

La charte ville handicap dispose de son propre reporting. Entre autres actions :

- Achat de 3 boucles magnétiques portatives.
- 4 réunions avec les cadres sur le thème ville de Mérignac et handicap.
- 108 dossiers de permis de construire analysés.
- 132 procès verbaux pour stationnement sur PMR (police municipale).
- 22 établissements recevant du public ont été mis aux normes pour un montant total de 3 834 721 euros.
- Taux d'emploi municipal des personnes en situation de handicap : 5,39 % (2011), 6,74 % (2012).
- 54 enfants scolarisés en CLIS.
- 10 enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mettre en oeuvre la charte « VilleHandicap », élaborée conjointement par les associations locales concernées et la Ville.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELU : J.LEAO
- AGENTS : D. SEGALAS,
B. BARBIER, D.ESCOUBES

ACTION 8.1

FÉDÉRER L'ACTION CARITATIVE DE LA VILLE À TRAVERS LE RELAIS DES SOLIDARITÉS

OBJECTIFS

- Fédérer l'ensemble des dispositifs en faveur de l'action caritative sur la commune
- Favoriser la mise en œuvre et le suivi des politiques de solidarité en articulant et en coordonnant l'action associative et celle des structures professionnelles
- Améliorer la qualité de travail des associations et des services rendus aux bénéficiaires, tout en préservant leurs identités
- Favoriser le développement de leurs actions dans des domaines de compétences complémentaires, tout en respectant la diversité de leurs modes de fonctionnement
- Mener une action durable en faveur des publics concernés

MESURES CONCRÈTES 2013

- L'ouverture du Relai des solidarités est programmée en novembre 2013.
- Un projet de règlement intérieur est en cours de rédaction, en lien avec les occupants. Il définira de manière précise les modalités de fonctionnement de chacun et les règles de vie collective.
- Les ateliers en lien avec les thématiques «santé» et «insertion» ont continué à être travaillés. A l'exception de l'espace «hygiène», les ateliers ouvriront en 2014 afin de permettre aux associations d'asseoir leur nouveau fonctionnement.
- L'épicerie sociale ouvrira à la rentrée 2014. Le public ciblé est le public dit des «travailleurs pauvres». Chacun y bénéficiera de denrées à coût réduit mais également d'un accompagnement social et budgétaire individuel. Cet engagement sera contractualisé. En parallèle, les bénéficiaires pourront participer aux ateliers et activités évoqués plus haut. Il s'agit de recréer du lien social et de dynamiser les personnes afin qu'elles puissent se saisir, de manière autonome, de ce que peut offrir la collectivité sur son territoire.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville souhaite réaliser un équipement à vocation sociale et caritative dans le quartier de Capeyron : le relais des solidarités.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : JM. GUILLEMBET
AGENTS : D. SEGALAS, F. ALIBERT, D. ESCOUBES

ACTION 8.2

PERMETTRE À TOUTES LES FAMILLES UN ACCÈS AUX MODES DE GARDE DE LA PETITE ENFANCE

OBJECTIFS

- Renforcer l'accueil et l'accompagnement des familles pour qu'elles trouvent un mode de garde répondant à leur besoin.
- S'assurer que l'offre de modes de garde proposée sur la Ville par la municipalité, les associations et les assistantes maternelles réponde au maximum aux demandes en matière de places
- Développer une approche élargie aux autres solutions d'accueil

MESURES CONCRÈTES 2013

- Un projet est en cours visant à faire du RAM, Relais Assistance Maternelle, un guichet unique de l'offre petite enfance à l'échelle de la Ville. Cette action a été mise en place dans le contrat « enfance jeunesse » (CAF/petite enfance/jeunesse). La fusion des 2 RAM et du poste d'assistante sociale permet de faciliter l'information et la recherche aux parents.
- Offre de mode de garde : l'objectif « 25% de l'offre municipale au regard de l'offre globale » est atteint.
- Une réflexion a été lancée pour sensibiliser le personnel des crèches au développement durable. Il ne s'agit plus forcément de monter des Agenda 21 en tant que tels dans les structures (lourdeur du dispositif, manque de temps du personnel) mais de déclencher des actions sur des thèmes forts comme l'alimentation ou les fournitures pour les engager dans la démarche. Une démarche vers les structures associatives visant la constitution d'une charte partagée est engagée en 2013.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Suite à une analyse des besoins sociaux, la Ville développe une stratégie visant à rendre plus accessibles les services de l'Action Sociale, notamment ceux de l'enfance, pour plus d'égalité des chances dans l'accueil des enfants, plus de facilités à concilier la vie familiale et les activités liées à l'emploi.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : AE. GASPAR
AGENTS : D. ESCOUBES, N. GALBAT

ACTION 11.2

IMPLIQUER LE MILIEU ASSOCIATIF ET LES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS DANS LA DÉMARCHE AGENDA 21

OBJECTIFS

- Mobiliser le plus grand nombre d'acteurs de la vie associative dans la démarche agenda 21
- Mettre en place des dispositifs permettant de mettre en valeur les démarches exemplaires et d'inciter au changement de pratiques au quotidien ou lors des manifestations
- Mobiliser le maximum d'acteurs afin d'intégrer le concept de développement durable dans l'organisation d'évènements.

MESURES CONCRÈTES 2013

- Le service Vie Associative de la Ville a mené toute une réflexion sur l'engagement avec le concours de la SCOP « vent debout ». A l'occasion d'une conférence gesticulée et de 2 jours de formation dédiés, ce fût l'occasion d'évoquer la vie associative méridionale et la nécessité d'une nouvelle dynamique.
- L'animatrice de la vie associative souhaite mettre le développement durable au cœur du fonctionnement de la MDA (Maison des Associations).
- Un collectif de prestataires est venu présenter à la Mairie son savoir-faire et son expertise pour nous accompagner dans la mise en place de manifestations responsables (tri des déchets – vaisselle compostable – gobelets réutilisables – toilettes sèches – communication – bilan environnemental). Ce collectif est soutenu par le Conseil Général de la Gironde et l'ADEME.
- 36 responsables associatifs ont été formés au développement durable et à la lutte contre les discriminations dans le cadre de l'annexe 2 des conventions d'objectifs.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville souhaite généraliser les manifestations responsables sur son territoire en formant les organisateurs d'évènements culturels et sportifs.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : S. CASSOU-SCHOTTE, M. RECALDE, T. TRIJOLET, D. MARGNES, P. GIRARD
- AGENTS : V. DUPRAT, H. HUIN/S. GRONDIN, F. JOVER/P. CROS, M. CHAPEAU, B. TOGNINI, M. RAIMBAULT

ACTION 12.3

MAINTENIR ET RENFORCER L'APPLICATION DE LA CLAUSE D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

OBJECTIFS

- Poursuivre l'intégration de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics de la Ville
- Diversifier les publics et les métiers sollicités par les projets appliquant une clause

MESURES CONCRÈTES 2013

- Au 31 décembre 2012 : 6 chantiers dont 1 nouveau, 7738 heures ; un taux moyen de réalisation de 137%, 37 salariés missionnés dont 5% issus des quartiers CUCS, 22 entreprises concernées, 26 salariés en situation d'emploi = 2 CDI, 5 contrats de professionnalisation, 4 en CDD, 3 en intérim, 12 en missions.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Les clauses d'insertion sociale, signées par la Ville, sont mises en œuvre par le Service Emploi Insertion depuis 2005.
- Pour les années 2009-2010, ce sont 8 067 heures réalisées contre 6 839 heures prévues soit un taux de réalisation de 118% avec 31 entreprises.
- Sur les 39 salariés missionnés, 26 sont en situation de travail (dont 4 en contrat de professionnalisation et 3 en formation).

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELU : J-M. GUILLEMBET
- AGENTS : M. BARRAU, J. PLATTELET

Année	2009	2010	2011	2012
Nombre d'heures	8067	4211	11879	7738
Taux de réalisation	118 %	120 %	134 %	137%
Nombre salariés	39	27	56	37
Dont CUCS	10 %	22 %	13 %	5 %
Emploi après la mission	26	21	38	26

ACTION 13.1

ACCOMPAGNER LES INITIATIVES CITOYENNES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Impliquer 90 familles dans un agenda 21 en 3 ans
- Favoriser l'émergence de pédibus ou cyclobus
- Favoriser l'émergence de jardins partagés

MESURES CONCRÈTES 2013

- 5 familles mérignacaises ont été retenues dans le dispositif « pionniers du climat » sur les 100 foyers retenus par la CUB. La tribu MAUKA rassemble des pionniers de Mérignac et de Pessac. Il y a aussi un mérignacais dans la tribu AUTAN. Chaque tribu reçoit des séances de coaching et les résultats sont confrontés : cela consiste en un challenge amical.
- Un jardin a été remodelé avec des jeunes au centre social de la Glacière.
- La CUB anime via le Plan Local de Prévention des Déchets, un réseau des maîtres composteurs. Ces formations de maîtres composteurs sont animées gratuitement par le Conseil Général. Il existe 31 maîtres composteurs à Mérignac.
- 3 000 m² de jardins partagés à Arlac et au Burck.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville souhaite que la démarche agenda 21 s'ouvre sur l'ensemble des acteurs de son territoire.
- Il s'agit notamment de disposer dans chaque quartier d'un habitant référent et ressource vis à vis de l'agenda 21 qui inciterait à développer une ou deux actions phares portées par les habitants en matière de développement durable.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : M. RECALDE, G. CHAUSSET, R. MARCHAND, S. CASSOU-SCHOTTE
- AGENTS : M. COMBRIE, P. DELANCHY, B. TOGNINI, M. RAIMBAULT

ACTION 14.1

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LE SÉNÉGAL AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SANTÉ

OBJECTIFS

- Participer à la réhabilitation de 18 postes de santé et de maternité en 2 ans à Kaoloack
- Impliquer 2 écoles par an dans le cadre du projet « Ecoles Solidaires »
- Présenter annuellement les actions menées et les perspectives envisagées

MESURES CONCRÈTES 2013

- En 2012-2013, 14 postes santé et maternité ont été réhabilités.
- Monsieur le Maire a présenté le plan climat de la Ville et son articulation avec celui de la CUB lors d'un séminaire sur « les villes durables du Sud » à Kaolack en octobre 2013.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Cette action vise à permettre aux villes de Kaolack et de Mérignac de renforcer leurs partenariats, particulièrement en matière de santé et de développement durable

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : F. DIOP, M. RECALDE, R. MARCHAND, A.-E. GASPAR
- AGENTS : I. CALMELS, F. JOVER/P. CROS, M. RAIMBAULT, N. GALBAT, B. TOGNIGNI



PARTICIPER AUX RÉSEAUX ET AUX ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES AVEC D'AUTRES COLLECTIVITÉS ET RECHERCHER UNE COHÉRENCE D'ACTIONS SUR DES ENJEUX PARTAGÉS

OBJECTIFS

- Être impliqué dans les réseaux et projets collectifs des collectivités territoriales engagées dans des démarches de développement durable
- Fédérer les acteurs des territoires et les habitants autour d'un Plan Climat partagé
- Faire connaître la démarche d'agenda 21 local à l'échelle nationale

● MESURES CONCRÈTES 2013

- Réseaux et participations :
 - 26 jours de participation dans des réseaux en 2013, notamment sur les chantiers relatifs au bien-être des habitants, de la coresponsabilité (ISO 26 000), des indicateurs stratégiques et de la participation (méthode SPIRAL présentée par le Conseil de l'Europe). La Ville a accueilli plusieurs groupes de travail du réseau des agenda 21.
 - 2 jours de participation au réseau régional Plan Climat.
 - Participation au comité de pilotage régional du 1^{er} semestre (remise officielle de la reconnaissance)
 - La Ville a participé à un séminaire dédié aux « publics absents » organisé par le Conseil de Développement Durable de la CUB.
- La Ville est lauréate de 2 appels à projet du Conseil Général :
 - Aménagement durable : élaboration d'un outil d'évaluation du développement durable des opérations menées sur l'espace public.
 - Pacte de la solidarité écologique : nous avons présenté une candidature autour de la déclinaison du pacte de la solidarité écologique (volet social du Grenelle de l'Environnement) sur le quartier de Capeyron notamment concernant les aspects relatifs à la mobilité, l'alimentation ou encore la précarité énergétique.
- Renouvellement des Rubans du développement durable (2013-2015).
- Collaboration avec d'autres partenaires :
 - Participation au réseau Serpente (projet européen de partage de bonnes pratiques d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux) animé par l'Agence Locale de l'Energie, à l'occasion de 3 réunions. La Ville participe à la mise en place du projet européen 50-50 école-commune, dont le principe est de partager les économies d'énergie et d'eau entre la collectivité et les écoles participantes.
 - Délégation de compétence de restauration collective au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Bordeaux-Mérignac.
 - Conseil consultatif : le Conseil Consultatif a constitué un groupe d'une dizaine de personnes pour définir de manière participative des indicateurs stratégiques. Le Conseil a choisi de se pencher plus particulièrement sur les indices de santé sociale, de qualité écologique et de gouvernance en lien avec les travaux réalisés sur le profil développement durable élaboré par le Conseil Général de la Gironde. Un des objectifs est de montrer notre coresponsabilité dans l'atteinte des résultats.
- Mérignac/Pessac :
 - 2 réunions en 2013 ont été organisées pour la mise en cohérence du PCET de la Ville avec ceux de la CUB et de Pessac.
 - Gestion partagée des aires d'accueil des gens du voyage.
 - Réflexion et mutualisation des moyens pour l'amélioration du quartier du Burck.
 - Les deux villes collaborent sur le projet SAVE (parc animalier et végétal au sein de la coulée verte)

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac souhaite
- prendre part aux échanges
- d'expériences avec des acteurs
- engagés dans des démarches
- d'agendas 21 afin d'être tenue
- informée des avancées, de
- présenter ses actions et de
- participer à l'émulation collective
- des agendas 21.
- En ce sens, elle souhaite
- notamment s'investir dans
- le réseau départemental des
- agendas 21 et mener des actions
- conjointes dans le cadre d'un Plan
- Climat partagé avec la Ville de
- Pessac et la Communauté Urbaine
- de Bordeaux.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- **ELUS :** M. RECALDE, P. GIRARD
- **AGENTS :** M. RAIMBAULT,
- M. BONNELIE

FINALITÉ

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE



Adaptation du territoire au réchauffement climatique et réduction des gaz à effets de serre (3)



Accès pour tous à des modes de transport doux (2)



Performance énergétique des bâtiments (économies d'énergies et développement des énergies renouvelables) (2)



Accès pour tous à la connaissance énergétique (1)



AMÉNAGER DES QUARTIERS EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Intégrer le développement durable pour les opérations de renouvellement urbain ou de création de nouvelles zones d'habitat dense
- Permettre l'émergence d'un écoquartier ex nihilo d'ici 2014
- Densifier les activités et l'habitat autour des axes du transport en commun, notamment dans le cadre de l'opération 50 000 logements lancée par la Communauté Urbaine de Bordeaux

MESURES CONCRÈTES 2013

- La troisième tranche de la résidence des Pins a été inaugurée en juin 2013.
- Dans le cadre de l'action 3.4, la réhabilitation des Pins fait l'objet d'une analyse plus approfondie sur la prise en compte du développement durable dans les espaces publics.
- Le projet Ardillos a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique spécifique et en conseil municipal. La Ville dispose d'un document reprenant les critères de développement durable retenus dans l'opération (chaudière compatible avec un futur réseau de chaleur). Cette opération se veut exemplaire en matière de relogement des habitants. Une réhabilitation temporaire des anciens bâtis a été faite pour toutes personnes souhaitant rester sur site, ainsi que la mise en place d'une permanence sur site pour répondre aux inquiétudes. La réhabilitation se fait en cohérence avec le projet de réseau de chaleur.
- Avenue de la Marne, la Société Publique Locale (SPL), la FAB, a lancé à partir du 22 juillet 2013 une étude foncière et urbaine afin de définir une stratégie urbaine globale (plutôt qu'un plan guide) et les grands principes directeurs pour l'aménagement de ce site (espaces publics et équipements, armature paysagère). Les conclusions de l'étude devront permettre de choisir un outil d'aménagement adéquat pour encadrer la mutation progressive du secteur.
- Réhabilitation du quartier du Burck : l'étude complémentaire a été confiée au PACT pour une prestation de 92 000 euros TTC, qui après les aides de l'Anah et de la CUB, est ramené à 44 308 euros pour les villes de Pessac et Mérignac. Le rendu de cette étude doit aboutir à la mise en place de conventions précisant les programmes d'actions sur le quartier du Burck et sur la copropriété des Héliotropes. La procédure de sélection d'un bureau d'études sera engagée pour réaliser le suivi opérationnel de ces conventions.
- Le PLU, Plan Local d'Urbanisme, est actuellement en cours de révision (2015). Le projet de territoire, outil préalable à son élaboration, s'appuie sur les grandes orientations validées par les élus dans l'Agenda 21. Ainsi, les propositions de la Ville engagent des réflexions davantage sur un «PLU durable» que sur un type de zonage particulier.
- Dans le cadre de l'opération 50 000 logements, une opération de démolition/reconstruction portée par la SPL est prévue sur l'ancien collège Paul Langevin. Ce site fait également l'objet de tests du référentiel de développement durable (cf. action 3.4). Les propositions des équipes pluridisciplinaires (architectes, paysagistes, bureaux d'études VRD) sélectionnées par la SPL la FAB concernent également les sites de Pichey et Sogara.
- Mérignac Soleil : Une attention particulière a été portée en matière de développement durable lors de la rédaction des notes d'orientations soumises aux concurrents.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville souhaite réaliser des aménagements urbains durables dans ses quartiers qu'ils soient en renouvellement urbain ou non. A terme, la Ville envisage la création d'un zonage spécifique « écoquartier » dans son PLU.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELUS : C. BAUDRY, H. GEORGE, M. RECALDE, J-C. PRADELS, P. GIRARD
- AGENTS : P. VERDON, N. BOUCHAIN, D. GASSIAN

ACTION 4.1

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS DOUX ET LES ZONES DE CIRCULATION APAISÉE À TRAVERS LA COMMUNE POUR RÉDUIRE L'USAGE DE LA VOITURE

OBJECTIFS

- Réaliser un plan d'apaisement et de sécurisation des quartiers afin de limiter les effets d'une circulation routière élevée et des nuisances associées (zones 20-30)
- Partager la voirie et l'espace public entre les différents modes de déplacement et privilégier l'écomobilité.
- Résorber les discontinuités cyclables intra-rocade et extra-rocade et assurer les liaisons avec les villes voisines

MESURES CONCRÈTES 2013

- Quartiers concernés par le développement de zones apaisées en 2013 : Bourranville et Les Eyquems
- Quartiers prévus en 2014 : La Glacière et Arlac II et en 2015 : Beaudésert, Chemin Long, Centre Ville, Capeyron II, et Beutre.
- La Communauté Urbaine de Bordeaux aide les habitants de la CUB ainsi que les salariés travaillant sur la CUB désireux de s'équiper d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un vélo pliant. Ce dispositif d'aide à l'acquisition de vélos prend la forme d'une subvention, versée sous conditions de ressources après l'achat. La Ville réfléchit à l'abondement de cette subvention.
- VCub : 3 stations en projet (Bourranville, Utrillo, Daudet).
- Stations Vélo Libre Service (arceaux Kéolys/CUB) : en attente d'un retour d'étude pour l'implantation de 760 arceaux vélo sur la commune sur 2013-2014.
- Le Projet « Si t'es Vélo » avec les centres sociaux de Beutre, Chemin Long et les Eyquems a pour objectif de faire travailler les jeunes des centres sociaux à un parcours piéton/vélo entre les écoles et le collège. Cette action constituerait les prémices de l'installation de panneaux indiquant une notion de distance et de temps de parcours à vélo ou à pied. Cette action est inscrite dans le plan climat et a été valorisée dans le cadre de la semaine du développement durable.
- Un nouveau tracé de la boucle verte va être proposé à la Mairie. Suite aux différents problèmes de servitudes de passage, le parcours devrait privilégier les domaines communautaires aux parcelles privées.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac souhaite diminuer les nuisances provoquées par les automobiles notamment en travaillant au développement des itinéraires cyclables et en expérimentant des zones de circulation apaisée.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELUS : G. CHAUSSET, M. RANSON
- AGENTS : E. FOURNIER, D. PAGES

ACTION 4.3

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU DU TRANSPORT EN COMMUN ET DE L'AUTOPARTAGE SUR LA COMMUNE

OBJECTIFS

- Promouvoir les objectifs communautaires de réduction de l'usage de voiture individuelle
- Développer le nombre d'utilisateurs mérignacais du système d'autopartage d'ici 2014

MESURES CONCRÈTES 2013

- Un interlocuteur Ville intervient concernant la mise en place des chantiers du tram (développement des réseaux, plateforme). Il a été désigné de façon complémentaire un médiateur chantier de la CUB qui assure le lien entre les entreprises, les administrés, la CUB et la Ville. La fin des travaux est prévue fin 2014 - début 2015.
- Un couloir de bus a été réalisé avenue du Maréchal Leclerc (angle 4 chemins et rue Schweitzer) en 2012. Un autre sur l'avenue de la Libération (avenue St Médard et Magudas), présenté à la population au printemps 2013. Projet Liane 1+ sur l'avenue Kennedy en 2013-2014
- Le développement du partage de la voirie entre les diverses utilisations et l'encouragement à la pratique du covoiturage constituent 2 actions du PCET. (On relève 412 réservations de voitures autocool pour l'année 2012, soit 3135 heures et 25 000 Km).
- Depuis l'été 2013, il est question de la mise en place de stations d'auto partage de voitures électriques (système Blue CUB). Chaque station sera équipée de 5 emplacements avec bornes électriques. Une implantation est envisagée avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny au niveau du Stade R. Brettes ou le long de la voie d'accès du parc relais, avenue de la Marne. Une mise en place est prévue pour janvier 2014.

- DESCRIPTIF DE L'ACTION
- Sur Mérignac, la ligne A du tramway, avec un terminus au centre ville et deux parcs relais, Marne et Arlac, constitue la pièce maîtresse des transports en commun sur la commune. De plus 19 lignes de bus quadrillent les quartiers et viennent compléter quotidiennement la desserte de la commune en direction de Bordeaux et vers les communes périphériques. La commune dispose également d'une station d'autopartage avec 2 véhicules.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- Porteurs de l'action :**
- ELUS : G. CHAUSSET, M. RECALDE

- AGENTS : E. FOURNIER, A. VILLAUME-LE, C. MONMARCHE, O. PASTOR-PINSOLLE

ACTION 5.1

METTRE EN ŒUVRE UN PLAN CLIMAT – ÉNERGIE POUR LE TERRITOIRE (PCET)

OBJECTIFS

D'ici 2020 (dans la perspective du facteur 4) :

- Réduire de 20% la consommation énergétique sur le territoire
- Produire 20% de l'énergie consommée sur le territoire à partir d'énergie renouvelable
- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire
- Améliorer la qualité de l'air

MESURES CONCRÈTES 2013

- 21 actions permettant de préciser les actions municipales en termes de vulnérabilité et d'adaptation climatique ont été validées par le conseil municipal en mars 2013. Ces actions sont complémentaires au bilan carbone patrimoine et services réalisé en 2009 et sont en lien avec le « 3 x 20 % ».
- Une séance de concertation interne s'est tenue fin 2012. Une réunion de présentation du plan climat a été effectuée aux entreprises avant la validation du document par le conseil municipal.
- La recherche de la complémentarité entre l'Agenda 21 et le PCET a été un fil conducteur de l'élaboration du PCET. L'articulation de notre plan climat avec les échelons supra-territoriaux est notamment garantie par les avis du Préfet et du Président du Conseil Régional.
- La Ville a participé aux réflexions du plan climat de la CUB, du Conseil Général de la Gironde et de la Région (SRCAE) et a entamé un partenariat avec la Ville voisine de Pessac à ce sujet.
- Les objectifs énoncés dans le SRCAE, sur lequel le conseil municipal a délibéré, sont déclinés dans notre plan climat.
- Une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur a été lancée en août 2013. Le groupement de bureaux d'études SERMET / G2H Conseil / Service Public 2000 a été retenu pour réaliser cette étude. (ENER-3)

- DESCRIPTIF DE L'ACTION
- La réalisation d'un Plan Climat Energie pour les collectivités de plus de 50 000 habitants a été rendue obligatoire par le projet de loi Grenelle II. Ce document est envisagé comme le volet « climat » de l'agenda 21. Il synthétisera les contributions de la Ville en matière de lutte contre le réchauffement climatique en s'appuyant sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre mis en évidence dans le bilan carbone. Ce document s'attachera également à l'amélioration de la qualité de l'air de la Ville

→ PORTEURS DE L'ACTION

- Porteurs de l'action :**
- ELUS : M. RECALDE, P. GIRARD

- AGENTS : M. BONNELIE, M. RAIMBAULT

ACTION 5.2

APPLIQUER LES PRÉCONISATIONS DU BILAN CARBONE « PATRIMOINE ET SERVICES »

OBJECTIFS

- Assurer une bonne gouvernance en interne
- Réduire la dépendance énergétique de la Ville
- Réussir la transition vers la construction durable
- Rendre plus efficaces les déplacements
- Consommer moins et consommer mieux
- Évaluer et présenter les résultats et les économies en matière d'émissions de gaz à effet de serre

MESURES CONCRÈTES 2013

- Le Bilan carbone Patrimoine et services est intégré au plan climat énergie 2013-2017 (mise en œuvre et suivi des actions).
- Mise en place du logiciel DeltaConso Expert de suivi des consommations gaz/électricité des bâtiments de la Ville.
- L'étude pour la mise en œuvre d'une chaudière bois dans les serres municipales n'a pu être prise en compte dans les budgets 2013. Elle est proposée dans le budget 2014.
- Signature des contrats d'achat d'électricité avec EDF en 2013 pour les panneaux photovoltaïques des groupes scolaires Jean Jaurès (385m²), Ferdinand Buisson (276m²) et de la crèche du Burck (185m²). Détermination de la procédure d'émission des factures en 2013.
- Le service achats-marchés travaille à l'élaboration d'un guide qui pourrait reprendre les données concernant le développement des marchés publics bas carbone et de la réduction des consommations de fournitures de bureau.
- Uniquement les trajets qui ne peuvent pas être évités sont compensés avec le Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarités (GERES). Le nombre de kilomètres parcourus par les agents et les élus hors CUB a diminué de 16% depuis 2007.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac a réalisé un bilan carbone de son patrimoine et de ses services. Il s'agit d'ici 2020 (dans la perspective du facteur 4) de réduire de 37 % les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités administratives et de consacrer 10 % du budget municipal d'investissement aux économies d'énergie.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELUS : M. RECALDE, P. GIRARD, J.-C. PRADELS, G. CHAUSSET
- AGENTS : M. BONNELIE, M. GAMBLIN, D. MERCERON

ACTION 5.3

POURSUIVRE LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION/ RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS PUBLICS INNOVANTS ET ÉCONOMES

OBJECTIFS

- Systématiser la démarche Haute Qualité Environnementale pour les opérations de construction, de rénovation ou de réhabilitation
- Vérifier la tenue des engagements en cours et en fin de chantier et pendant le fonctionnement

MESURES CONCRÈTES 2013

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage HQE :
 - Construction de l'annexe du centre social de Capeyron.
 - Construction du Centre social de Beaudésert (une solution pompe à chaleur géothermie est étudiée avec la réalisation de forages).
 - Réhabilitation du château du Burck.
- Lancement d'une étude de faisabilité du réseau de chaleur en 2013 pour une solution bois ou géothermie avec intégration de certains bâtiments publics dans le périmètre de l'étude (maison des associations, hôtel de ville, groupe scolaire Jean Macé, stade nautique, complexe sportif Robert Brettes, Pin Galant)
- Reprise de la réflexion engagée sur la pose de panneaux indiquant les travaux d'économie d'énergie réalisés. Travail mené en partenariat avec la conseillère de l'Espace Info Energie.
- Tests d'étanchéité généralisés sur les projets de construction/réhabilitation des bâtiments de la Ville.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac intègre la démarche HQE et les critères des bâtiments basse consommation pour la construction de ses nouveaux bâtiments. Pour les opérations de rénovation/réhabilitation, l'objectif visé est d'intégrer au moins trois cibles performantes.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELUS : P. GIRARD, J.-C. PRADELS
- AGENTS : M. GAMBLIN, D. MERCERON, M. BONNELIE

ACTION 5.4

APPLIQUER UN PLAN LOCAL D'ÉNERGIE EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

OBJECTIFS

- Diminuer de 20 % la consommation liée à l'éclairage public d'ici 2014 (valeur fin 2009 = 6512526 kwh)
- Impliquer les habitants afin de chercher à s'engager sur la voie du facteur 4 d'ici 2050, dans le cadre de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (soit 75 % de consommation en moins)

MESURES CONCRÈTES 2013

- Des essais de LED ont eu lieu rue Bon Air avec 13 fournisseurs. Des mesures d'éclairage, des comparaisons sur les prix ainsi que sur les lieux de fabrication ont été effectuées. Un modèle donne satisfaction. Une demande de subvention a été envoyée au Conseil Régional pour expérimenter la rue Bon Air.
- Le relampage qui consiste à changer systématiquement toutes les lampes d'une même rue et à en profiter pour diminuer la puissance des lampes et à en contrôler les dispositifs a pris du retard.
- Diminution des temps d'illumination dans le cadre des périodes de fêtes de fin d'année. Pour le patrimoine bâti, une opération sur la place Charles De Gaulle a été menée. Réflexion en cours sur l'optimisation de l'éclairage public. Dans tous les parcs, les lumières se coupent automatiquement à 22h30.
- Il est également envisagé des coupures des illuminations par programmation grâce à des boîtiers de commande.
- Dans le cadre des concertations publiques autour du plan climat, l'idée de travailler de manière concertée avec les habitants et de tester des périodes d'extinction différenciée, partielle ou totale de l'éclairage public dans certaines rues et dans les zones d'activités a été envisagée.
- Equipement de variateurs de puissance pour toute l'avenue François Mitterrand (de la Fontaine d'Arlac jusqu'à St Jean d'Illac).

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville souhaite diminuer son impact carbone en limitant ses consommations d'énergie liées à l'éclairage public

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : G. CHAUSSET, P. GIRARD

AGENTS : E. FOURNIER,
J. DUBOURG, D. BERTOLLE,
M. BONNELIE

ACTION 5.5

RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC L'ESPACE INFO ÉNERGIE-CLCV ET L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE – ALEC

OBJECTIFS

- Établir une convention annuelle de partenariat qui fixe les engagements réciproques entre la Ville et les associations CLCV et ALEC
- Aider à l'acquisition de 100 chauffe-eau solaire par des méridionnais d'ici 2014

MESURES CONCRÈTES 2013

- Espace Info Energie / CLCV :
 - 22 000 euros ont été attribués en 2013 afin de proposer aux habitants de Mérignac des séances d'information sur les thèmes de l'isolation, des énergies renouvelables, et des techniques de construction.
 - 651 contacts à l'Espace Info et participation à 13 animations, dont celles relatives au développement durable et à l'Agenda 21 : semaine du développement durable, semaine de la mobilité, earth hour ou encore les journées de l'énergie positive.
 - 3 accompagnements de demandes d'aide municipale pour l'installation de Chauffe-eau solaire en 2012.
- Agence Locale de l'Energie :
 - L'ALE a notamment aidé la Ville sur l'étude de faisabilité du réseau de chaleur ainsi que sur la rédaction du cahier des charges visant la réalisation des Diagnostics de Performance Energétique réglementaires.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- A travers l'Espace Info Energie, dont elle assure la responsabilité l'association CLCV s'engage à proposer aux particuliers un lieu de conseil et d'information sur les énergies et les énergies renouvelables.
- L'ALEC accompagne la Ville de Mérignac dans sa politique énergétique.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : P. GIRARD

AGENT : M. BONNELIE

FINALITÉ

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



-  Maîtrise de l'étalement urbain (3)
-  Préservation des paysages (trames vertes trames bleues) (1)
-  Préservation de la biodiversité (2)
-  Gestion durable de l'eau (1)
-  Prévention des déchets (1)

ACTION 1.2

EVOLUER VERS LA MULTIFONCTIONNALITÉ DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

OBJECTIFS

- Apporter de la diversité fonctionnelle dans les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain
- Améliorer l'architecture et le paysage dans les zones d'activités et secteurs commerciaux
- Aménager ces secteurs dans le respect des principes du développement durable

MESURES CONCRÈTES 2013

- Dans le cadre de l'opération 50 000 logements sur le secteur de Mérignac-Soleil :
 - Une présentation du projet de renouvellement urbain a été réalisée en réunion des cadres de la Ville.
 - Les îlots témoins ont été repérés et des opérations privées sont en germe.
 - Les premiers permis de construire devraient être déposés courant 2014. Cette opération préfigure l'armature du Mérignac de demain.
- Lors de l'inauguration de la 3^e phase d'extension du tram, le Maire a évoqué sa volonté d'étudier la possibilité d'une connexion aérotram entre les 4 chemins et l'aéroport. Ce mode de transport semble avoir un impact environnemental plus faible que le tram en termes d'émissions de CO2 et serait moins impactant en termes de foncier. Cette proposition est étudiée dans le cadre d'un avenant au Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM).

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville souhaite agir sur la mutualisation des espaces publics communs (parkings, transports collectifs, aires de services, etc.) ainsi que sur la densité et la mixité des constructions afin de redynamiser les secteurs d'activités commerciales depuis les Quatre Chemins jusqu'à la rocade et l'aéroport.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
• ELUS : C. BAUDRY, M. RECALDE, G. CHAUSSET
• AGENTS : N. BOUCHAIN, F. DESCOUBES, M. DE PERSON

ACTION 2.1

VEILLER À UN AMÉNAGEMENT DURABLE DES ZONES COMMERCIALES ET D'ACTIVITÉS ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

OBJECTIFS

- Faire appliquer une charte intégrant des critères de développement durable dans la réhabilitation ou la création de zones d'activités
- Renforcer l'attractivité économique et les engagements du territoire en faveur de l'agenda 21
- Faire du développement durable un véritable élément de décision dans l'implantation de nouvelles entreprises

MESURES CONCRÈTES 2013

- Les zones artisanales de Cadéra 2 commencent à être réhabilitées (6*800 m²) pour être mieux adaptées au marché et des normes environnementales (RT 2012) sont intégrées.
- Une enseigne de grande distribution a un projet de bâtiment à énergie positive.
- Vercastel : aménagement des zones selon le plan guide de l'aéroparc (forte dominante environnementale via la charte d'aménagement et de qualité).
- La requalification du tertio pôle est en cours.
- L'aéroport a une charte développement durable et environnementale assez exigeante (2003-2013). Le parking P4 a été déplacé car l'inventaire faune/flore a révélé la présence de fadet des laïches (papillon protégé).
- Les inventaires faune flore se généralisent au préalable des implantations. Par exemples, avenue Roland Garros et pour le regroupement des établissements de la société Marcel Dassault.
- La Ville a souhaité que les réhabilitations de Lapeyre et de Lidl respectent les mêmes exigences que pour Mérignac soleil.
- La CUB a acheté 30 hectares à la Société Dassault pour faciliter l'implantation de THALES. Les aménagements comprennent la recréation d'une zone humide au coeur de l'aéroparc. Les préoccupations environnementales et le cadre de travail qu'elles fournissent deviennent des critères d'attractivité. Les travaux de requalification de l'avenue Marcel Dassault sont à l'étude et devraient débuter début 2014.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Il s'agit de travailler en partenariat avec les professionnels, la Communauté Urbaine de Bordeaux et les services municipaux à des critères de développement durable dans la rénovation ou la réalisation de nouvelles zones d'activités mais également de travailler sur la qualité environnementale des entreprises souhaitant s'implanter sur Mérignac.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
• ELUS : M. RECALDE, A. ANZIANI, C. BAUDRY
• AGENTS : M. DE PERSON, N. BOUCHAIN

ACTION 3.1

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE CHARTE PAYSAGÈRE

OBJECTIFS

- Renforcer la qualité paysagère du territoire
- Identifier et préserver les trames verte et bleue
- Construire un référentiel pour guider l'aménagement sur les espaces public et privé

MESURES CONCRÈTES 2013

- La charte paysagère a été présentée aux conseils de quartiers et au conseil municipal. Il était prévu de la faire signer par les différents partenaires mais au regard des contraintes techniques, cette signature a été reportée. Les indicateurs de la charte sont en partie repris dans le référentiel favorisant la prise en compte du développement durable lors de travaux effectués sur les espaces publics durables (voir 3.4 et la charte trame verte / trame bleue).
- Oiseaux, reptiles et amphibiens, mammifères, chauves-souris, libellules et papillons, sont actuellement prospectés par des spécialistes afin de réaliser d'ici mars 2015 un Atlas de la Biodiversité de la Cub. En 2013, 5 espèces-phares sont recensées : l'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle rustique, la huppe fasciée, le hérisson et le lézard des murailles. La CUB a fait un appel aux citoyens dans cette démarche, appelée «Espèces de métropole».
- Prochaine ouverture au public du cheminement le long du Peugue: 1,4 km (signature d'une convention CUB, Mérignac et Pessac en mars 2013; travaux de passerelles et barrières septembre 2013).
- Un guide est en préparation pour rendre plus accessible les fiches outils présentes dans la charte paysagère (travail partagé avec la conseillère de l'Espace Info Energie).

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Il s'agit d'impulser une démarche
- qualité par des documents
- pédagogiques et incitatifs sur
- l'intégration paysagère des
- constructions, la protection de la
- végétation existante et locale ou
- encore la gestion des Espaces
- Boisés Classés pour les espaces
- privés.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : M. RECALDE, C. BAUDRY,
- G. CHAUSSET
- AGENTS : E. FOURNIER,
- M. COMBRIE, N. BOUCHAIN,
- M. RAIMBAULT

ACTION 3.2

PRÉSERVER LA COULÉE VERTE

OBJECTIFS

- Contenir l'urbanisation dans ses limites actuelles
- Maintenir et mettre en valeur l'agriculture, la sylviculture, la viticulture et les activités équestres
- Préserver et mettre en valeur le paysage
- Préserver la biodiversité
- Développer un réseau de cheminements doux
- Favoriser l'implantation de maraichage de proximité en liaison avec les Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne existantes sur le territoire

MESURES CONCRÈTES 2013

- Un diagnostic a été réalisé dans le cadre de l'étude pour la mise en place d'un Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains. Le PPEANP ne sera pas mis en place, car très contraignant, mais des actions alternatives sont actuellement étudiées.
- Le projet SAVE : création d'un parc animalier et végétal au sein de la coulée verte des Communes de Pessac et Mérignac. Il regrouperait, sur des espaces classés en zones naturelle et agricole et appartenant à la municipalité, un parc de loisir, le zoo de Pessac ainsi que des possibilités d'hébergement. L'ensemble de ce projet s'inscrit dans une démarche de préservation de la biodiversité et serait en lien avec la forêt et le parc du Bourgaillh. Le projet a été présenté le 14 octobre 2013 lors d'une réunion publique à Pessac.
- Un réseau de cheminement doux de 1,4 kilomètres a été mis en place le long du Peugue.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La zone de la coulée verte est un
- territoire complexe où les enjeux
- sont importants en termes
- de mitage urbain ou de lutte
- contre la déprise agricole...
- La Ville souhaite définir
- les moyens publics et privés
- pour préserver et valoriser
- ce poumon vert.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : M. RECALDE, C. BAUDRY,
- G. CHAUSSET
- AGENTS : E. FOURNIER,
- M. COMBRIE, N. BOUCHAIN,
- M. RAIMBAULT

ACTION 3.3

POURSUIVRE LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS, LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS ET L'ÉCO-CERTIFICATION DES PARCS

OBJECTIFS

- Maintenir une qualité de traitement de l'ensemble des espaces verts en application des principes de la gestion différenciée
- Tendre vers un plan de désherbage avec 0 produit phytosanitaire d'ici 2014 pour les espaces verts
- Poursuivre la restauration et la préservation de la biodiversité et sensibiliser à son respect.
- Poursuivre l'éco-certification des parcs municipaux

MESURES CONCRÈTES 2013

- 153 arbres de hautes tiges ont été plantés par le Centre Technique de l'Environnement en 2013, et les arbres et arbustes morts ont été remplacés.
- Le 14 Décembre 2012, 8 parcs de la ville ont obtenu le label EcoJardin de Plante et cité au titre de l'année 2012 et pour une durée de trois ans : bois du Burck, parcs de Beaudésert, de Bourran, de l'Orée des deux villes, de Tenet, du Luchey et du Vivier.
- Pas d'utilisation d'engrais chimiques mais des engrais organiques (végévert).
- Pas d'utilisation de produits désherbant dans les massifs, ils sont remplacés par du «mulch».
- Le service des Sports poursuit la démarche environnementale sur l'ornementation et la prend en considération sur l'entretien des pelouses sportives.
- Le plan climat dispose d'un volet adaptation au changement climatique qui met l'accent sur le rôle climatiseur de la végétation. Cette réflexion a été menée de façon concomitante avec la charte paysagère.
- La ville poursuit l'aménagement de nouveaux espaces verts et le réaménagement des espaces verts existants en lien avec les opérations de réhabilitation de grands ensembles d'habitations et de créations des grandes infrastructures.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac a mis en place une gestion différenciée de ses espaces verts. Elle permet de gérer au mieux les espaces verts en intégrant des objectifs écologiques précis et en tenant compte des moyens humains.
- En ce sens, la Ville a souhaité faire certifier sa démarche dans les parcs.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELUS : G. CHAUSSET, T. TRIJOLET
- AGENTS : M. COMBRIE, C. TISON, H HUIN

ACTION 3.4

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE CHARTE D'AIDE À LA DÉCISION PERMETTANT DE PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES ESPACES PUBLICS

OBJECTIFS

- Faire appliquer une charte intégrant des critères de développement durable en matière de travaux publics
- Faire du développement durable un véritable élément de décision dans l'attribution des marchés publics de la Ville

MESURES CONCRÈTES 2013

- La ville est lauréate d'un appel à projet lancé par le Conseil Général de la Gironde visant à approfondir le volet «aménagement durable» de son Agenda 21. Dans ce cadre, des sessions de formation/action avec un cabinet extérieur sont organisées mensuellement pour accompagner la Ville dans notre démarche. Une stagiaire (IATU) a fédéré les services urbanisme et environnement autour de la construction de cet outil lors d'ateliers de coconstruction. Une première version est disponible et sera testée sur 3 sites d'ici décembre : Langevin, Les Pins et les Arillos. 60 indicateurs permettent de montrer en phase amont en quoi les aménagements réalisés sur les espaces publics répondent aux exigences du développement durable (5 finalités). Il reste à préciser la généralisation de cet outil et son ouverture sur nos partenaires (CUB, FBTP).
- Dans la perspective d'évolution du référentiel de développement durable sont envisagés :
 - Une évolution du système de notation dans l'attribution des marchés publics afin de donner une part plus importante aux engagements pris par les entreprises en matière de développement durable.
 - Un travail avec la CUB et la fédération régionale des BTP, sur l'application d'un éco-comparateur en fonction des choix techniques proposés par les entreprises.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Elaborer de manière concertée une charte de développement durable des travaux publics pour les opérations sur la commune, avec les professionnels, la Communauté Urbaine de Bordeaux et le service des finances, avec des critères permettant d'évaluer concrètement les propositions des entreprises

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELUS : M. RECALDE, G. CHAUSSET, C. BAUDRY
- AGENTS : E. FOURNIER, A. VILLAUME-LE, M. COMBRIE, M. BERNARD, M. RAIMBAULT

ACTION 6.1

MAINTENIR LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIES D'EAU

OBJECTIFS

- Poursuivre la diminution des consommations d'eau des équipements publics et atteindre 30 % d'économies d'ici 2014 (par rapport à 2002)
- Mobiliser les habitants autour de cette problématique

MESURES CONCRÈTES 2013

- Plus de 2 000 relevés de compteurs (bâtiments et espaces verts) sont effectués annuellement pour détecter les anomalies.
- 80 % des bâtiments sont équipés d'économiseurs d'eau. Ils représentent 95 % de la consommation d'eau. Les bâtiments les plus consommateurs ont donc été équipés.
- 715 620 euros d'économies cumulées pour 73 000 euros d'investissement en 10 ans.
- La Ville a remporté avec 3 autres partenaires (Conseil Général de la Gironde, Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion des Ressources en Eau de la Gironde et Syndicat des Eaux du Blayais) un projet européen, Life, visant à réaliser des économies d'eau. La Ville est très investie sur ce projet et participe à toutes ses phases. L'opération Mac EAU a été lancée le 14 juin 2013. (1000 kits distribués au 15 octobre).
- Les bailleurs sociaux ont été invités à participer. Des copropriétés de tailles différentes ont manifesté leur intérêt. 1 projet avec les scolaires est en cours.
- La Ville aidait à l'acquisition de composteurs (30 euros par ménage) mais la CUB a pris ce dispositif à sa charge fin 2012. Cette aide a été redirigée et augmentée à 75 euros vers l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie (en complément de l'opération Mac eau)

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac conduit depuis 2003 une politique volontariste d'économie et de gestion de l'eau sur ses bâtiments et ses équipements. La Ville souhaite aujourd'hui maintenir ses engagements mais également les diffuser auprès des habitants.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : G. CHAUSSET, M. RECALDE

AGENTS : S. TEULIE,
M. RAIMBAULT

ACTION 6.2

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS À LA SOURCE NOTAMMENT PAR LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE

OBJECTIFS

- Participation à l'achat de 600 composteurs sur 3 ans
- Expérimenter le compostage collectif et les vermicomposteurs pour l'habitat collectif

MESURES CONCRÈTES 2013

- La CUB anime via le Plan Local de Prévention des Déchets, un réseau des maîtres composteurs, qui sont formés gratuitement par le Conseil Général. 31 habitants sont maîtres composteurs à Mérignac.
- Organisation d'une animation pendant la semaine du développement durable 2013 avec les jardiniers de France.
- Des composteurs existent dans des écoles et dans les crèches.
- Les mérignacais ont récupéré 380 composteurs sur les 9000 distribués dans le cadre de l'opération de la CUB (4%). 5^e ville la plus représentée (les 4 premières étaient lieu de distribution).
- 874 composteurs individuels ont été installés par des mérignacais depuis 2008 (cumul des dossiers CUB et Mairie) et 10 composteurs collectifs sont présents dans la Ville (résidences et jardins)
- Aide à l'équipement écologique des ménages : La Ville aidait à l'acquisition de composteurs (30 euros par ménage) mais la CUB a pris ce dispositif à sa charge fin 2012. La Ville a maintenu ses engagements sur le compostage collectif.
- Un potager pédagogique doit être créé en 2014 au centre technique de l'environnement au niveau du centre horticole.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac a décidé de continuer sa politique d'aide financière pour les mérignacais souhaitant s'équiper de composteurs individuels et de bio-sceaux de cuisine.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : G. CHAUSSET

AGENTS : M. COMBRIE, S. TEULIE

FINALITÉ

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



- Accès à une meilleure qualité de vie et à un meilleur logement (2)
- Accès à l'emploi et à la formation (3)
- Accès à la santé (3)
- Éducation pour un développement durable de tous les publics, à tous les âges de la vie (2)
- Accès à la culture (1)

Les chiffres des graphiques correspondent au nombre d'actions dans la thématique.

ACTION 1.3

SOUTENIR LA CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DE QUALITÉ SUR LA COMMUNE

OBJECTIFS

- Disposer d'au moins 30 % de logements conventionnés sur la commune, parmi lesquels au moins 25 % de logements sociaux en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)
- Permettre l'accès au logement pour les ménages les plus modestes (c'est à dire privilégier les PLAI ou PLUS plutôt que les Prêts Locatifs Sociaux (PLS))
- Inciter à l'intégration de logements sociaux pour des projets supérieurs à 2000 m² de SHON (et non pas 2500)
- Intégrer les critères d'éco-construction, notamment pour diminuer les coûts de fonctionnement des bâtiments (lutte contre la précarité énergétique) et améliorer le « vivre ensemble » (intégration de l'architecture dans la trame urbaine, santé environnementale, espaces publics...)
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle

MESURES CONCRÈTES 2013

- Dans le cadre de la révision du PLU 3.1, la Ville a proposé la modification du secteur de diversité sociale (SDS) pour obliger tout projet de plus de 2000m² de surface de plancher (contre 2500 m² dans le PLU actuel) à produire un minimum de 30% de logements sociaux (contre 25% actuellement). Les îlots témoins des 50 000 logements seront composés de 30% minimum de logements sociaux, ainsi que des logements en accession sociale (inscrit dans les cahiers des charges des consultations). Les sites des îlots témoins sont actuellement peu ou faiblement dotés en logement social.
- Dans le cadre de la révision du PLU, une parcelle avec une servitude pour la mixité sociale (SMS) sera spécifiquement orientée pour la création de deux logements d'urgence.
- Le règlement d'intervention de la Ville intègre plusieurs critères constructifs en faveur d'une moindre consommation énergétique, et d'un confort supérieur : consommation énergétique inférieure à 50 kWh/m²/an, bi-orientation obligatoire, tri sélectif, récupération des eaux de pluie, etc.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Cette action vise à mettre
- en œuvre le soutien financier
- au logement social locatif
- et à l'accession sociale validé en
- Conseil Municipal et de participer
- ainsi à l'objectif de production
- de 50 000 logements près des axes
- de transports en commun fixé
- par la Communauté Urbaine de
- Bordeaux, mais aussi
- de travailler sur l'accessibilité
- et la qualité des logements.
- La Ville de Mérignac souhaite
- que la cohésion sociale et la
- mixité sociale soient fortes
- sur son territoire.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : H. GEORGE, C. BAUDRY

AGENTS : N. BOUCHAIN,
P. VERDON

ACTION 2.3

DÉVELOPPER DES PROJETS D'INSERTION À TRAVERS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

OBJECTIFS

- Permettre le développement des nouvelles possibilités d'insertion pour les mérignacais les plus fragiles
- Promouvoir l'intérêt de l'économie sociale et solidaire auprès des partenaires et des habitants

MESURES CONCRÈTES 2013

- La concertation Plan climat a de nouveau fait remonter le souhait des habitants de disposer d'un service de recyclerie / ressourcerie à proximité. Ce projet ne peut être réfléchi que dans le cadre intercommunal.
- Syndic solidaire : étude en cours avec la structure AG COP. Prochaine démarche : rapprochement avec le PACT D'Aquitaine.
- Etude en cours pour répondre à des questions relatives à la mobilité.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Des pistes de projets ont été
- formulées en matière d'économie
- sociale et solidaire à la suite d'une
- étude réalisée par un bureau
- d'études extérieur en 2009, ayant
- permis de croiser les besoins des
- entreprises, des usagers et des
- partenaires

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : J-M. GUILLEMBET

AGENT : M. BARRAU

ACTION 6.3

METTRE EN PLACE UN PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT

OBJECTIFS

- Informer le public sur les niveaux de bruit et leurs effets
- Adopter un plan de prévention et de réduction du bruit
- Travailler avec l'aéroport pour limiter les nuisances vis à vis des riverains

● MESURES CONCRÈTES 2013

- Une restitution de l'étude s'est tenue avec le bureau d'études en présence d'élus et de plusieurs services de la Mairie. De nombreuses idées d'actions ont émergé. Le bureau d'études est en phase de formalisation.
- Les cartes de bruit et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, seront prochainement publiés.
- La Ville continue de participer activement à la charte de l'environnement de l'aéroport. Ce qui permet d'effectuer un suivi des couloirs de vols et d'être informé sur les contrôles de l'Etat.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac s'attache à réaliser un Plan de Prévention du Bruit pour son territoire en partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et à
- respecter les niveaux sonores réglementaires.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELU : M. RANSON
- AGENT : B. LAFARGUE

ACTION 6.4

GARANTIR L'INFORMATION EN MATIÈRE D'IMPLANTATION D'ANTENNES

OBJECTIFS

- Informer de manière transparente les riverains sur les niveaux d'ondes électromagnétiques générées par les antennes relais
- Déclencher des mesures sur demandes

● MESURES CONCRÈTES 2013

- Les 4 opérateurs de téléphonie informent la Ville avant de déposer une déclaration préalable pour une installation. La ville est systématiquement sollicitée avant toute implantation et donne son avis quant à l'orientation et à la localisation.
- La Ville diffuse l'information dans toutes les boîtes aux lettres des riverains dans les 100 mètres autour du site projeté.
- Les administrés peuvent consulter les dossiers d'information à la Mairie et y poser toutes leurs questions. La Ville se positionne comme un médiateur entre l'opérateur et l'administré.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Cette action vise à assurer une installation concertée et harmonieuse des antennes relais sur la commune.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELU : M. RANSON
- AGENT : B. LAFARGUE

PORTER UN PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) EXEMPLAIRE ET RÉALISER LE PÔLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR LE QUARTIER DE BEAUDÉSSERT

OBJECTIFS

- Mobiliser les différents acteurs et services de la commune pour désenclaver le quartier de Beaudésert
- Améliorer l'image des habitants sur leur quartier et vis à vis de l'extérieur
- Accompagner l'amélioration du cadre de vie du quartier
- Augmenter le taux de réussite scolaire
- Mettre en lien l'école et les entreprises de l'aéronautique
- Faciliter les pratiques culturelles de proximité

● MESURES CONCRÈTES 2013

- En 2013, 69 enfants ont pu bénéficier du Programme de Réussite Educative. La parentalité reste une orientation prioritaire. Un travail a été fait avec l'ASV (Atelier Santé Ville) auprès des enfants et des familles. Un atelier parents-enfants supplémentaire autour du théâtre a été réalisé ainsi qu'un atelier informatique et mobilier.
- Un chantier de construction d'un avion s'est déroulé permettant une insertion professionnelle d'habitants du quartier. Cette action a permis aux enfants de l'école de Beaudésert ainsi qu'aux collégiens de découvrir les métiers de l'aéronautique.
- Cap sciences a proposé de nombreuses actions ainsi qu'une classe de découverte.
- Une action sur le tri a été menée avec le bailleur social sur le quartier.
- Un projet, mené avec la médiathèque et l'association ALIFS a permis une ouverture à la culture.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Cette action vise à créer
- un lieu de promotion de la culture scientifique et technique,
- en partenariat avec l'association Cap Sciences, au sein de la l'école HQE Ferdinand Buisson. Il s'agit également d'apporter un soutien individualisé et personnalisé aux enfants et adolescents en fragilité, en prenant en compte la globalité de leurs difficultés scolaires, sanitaires et sociales.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : S. CASSOU-SCHOTTE
- R. MARCHAND, C. DEDIEU
- AGENTS : P. DELANCHY,
- K. LE GOFF



PROPOSER DES FORMATIONS AUX SAVOIRS DE BASE ET AUX TIC

OBJECTIFS

- Permettre aux plus démunis d'accéder aux droits communs
- Porter une attention particulière aux habitants des quartiers Politique de la Ville

MESURES CONCRÈTES 2013

- Proposer des formations aux TIC

Année	Nb de Mérignacais	% quartiers
2009	118	52,5 %
2010	113	51,3 %
2011	118	48 %
2012	122	46 %
2013 (juillet)	100	36%

- La mission a été confiée à l'INSUP
- Il n'y a que sur cette action qu'il est noté d'atteindre au moins 50% de public issus des quartiers CUCS
- Coût annuel : NTIC : 59 500 €

- Lutter contre l'illettrisme

- La plateforme accueil, évaluation linguistique, orientation et suivi a été reprise par le Centre de ressources Aquitain et de Liaison pour les Associations et les Porteurs de projets à partir de mars 2011 après l'arrêt par le Centre d'Orientation Sociale fin 2010

- Effectif de la plateforme :

2010	57 mérignacais
2011	72 mérignacais
2012	106 mérignacais
2013 (juillet)	72 mérignacais

- Favoriser la remise à niveau des compétences clés (remise à niveau – savoirs de base)

Année	Nb de Mérignacais	% quartiers
2009	221	33 %
2010	143	43 %
2011	112	34 %
2012	118	36 %
2013 (juillet)	40	45 %

- Cours de français par les Centres Sociaux (Capeyron, Burck et Beaudésert)

Année	Nb de Mérignacais	% quartiers
2009	137	60 %
2010	141	56 %
2011	131	72 %
2012	143	95 %
2013 (juillet)	135	93 %

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac met en place pour les plus démunis des actions de lutte contre l'illettrisme et de formation aux TIC afin que cela ne constitue pas des critères d'exclusion ou de discrimination.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELU : J-M. GUILLEMBET
- AGENT : M. BARRAU

ACTION 9.1



ÉLABORER ET FAIRE VIVRE UN PLAN LOCAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ (PLPS)

OBJECTIFS

- Favoriser les actions de promotion de la santé vers des publics ciblés
- Informer les Mérignacais sur les comportements favorables à la santé
- Coordonner des actions de promotion de la santé sur la Ville
- Communiquer de manière efficiente sur la santé

● MESURES CONCRÈTES 2013

- Des animations de sensibilisation diverses sont menées en interne et en externe (pratique du vélo, prévention soleil...).
- Une évaluation du PLPS complète et détaillée est envisagée fin 2013.
- Le Burck : travail renforcé sur l'alimentation. Poursuite du travail sur l'habitat en lien avec projet « Energie, astuces et compagnie » (voir actions 13.2 et 5.1).
- Beaudésert : une des hypothèses de travail est en cours de validation. On note l'émergence d'un projet global sur l'hygiène des mains, des oreilles et du nez.
- Le projet « Si t'es Vélo » avec les centres sociaux de Beutre, Chemin Long et les Eyquems. L'idée est de faire travailler les jeunes des centres sociaux à un parcours piéton/vélo entre les écoles et le collège. Cette action constituerait les prémices à l'installation de panneaux indiquant les temps de parcours à vélo / piétons (action domaine public, santé et plan climat).

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac a souhaité faire de la santé un axe fort de son engagement politique et la transcrire au sein d'un Plan Local de Promotion de la Santé. Le PLPS vise à améliorer l'accès à la prévention et aux soins en réduisant les inégalités territoriales de santé.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : J. LEAO
AGENT : V. DUPRAT

ACTION 10.1



ÉLABORER COLLECTIVEMENT DES PROJETS PÉDAGOGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ÉCOLES, LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

OBJECTIFS

- Travailler en partenariat avec les équipes pédagogiques de l'ensemble des établissements scolaires afin de les accompagner à la définition d'un projet pédagogique spécifique de développement durable
- Améliorer les pratiques de fonctionnement en interne et mobiliser les parents d'élèves

● MESURES CONCRÈTES 2013

- Dans le cadre de la promotion des pratiques responsables en matière de classes de découvertes, de fournitures éco labellisées (expérimentation de « cartables sains ») ou encore d'éco-mobilité, un travail a été présenté.
- En 2013-2014, la thématique de l'eau va être proposée comme un thème fédérateur en lien avec le projet Mac'Eau pendant la semaine du développement durable.
- L'école du Burck poursuit sa démarche d'agenda 21 scolaire avec l'association aroeven (le son, ses plaisirs, ses nuisances).
- L'école de Bourran porte des actions de développement durable depuis 2 ans. Sur 2013/2014, 15 classes sont concernées.
- L'école Jean Jaurès 1 n'est plus partenaire avec la CUB mais un enseignant mène toujours des actions sur la thématique du développement durable.
- Nette progression de l'utilisation du numérique dans les écoles, programme d'installation de TNI (Tableaux Numériques Interactifs) et projets ENT (Espaces Numériques de Travail avec l'Inspection).
- Un projet sur les économies d'énergie est à l'étude via le projet européen 50/50 (voir 15.1).

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à définir de manière concertée avec les équipes pédagogiques un plan d'actions de développement durable pour chaque établissement scolaire

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : R. MARCHAND,
M. RECALDE
AGENTS : F. JOVER/P. CROS,
E. LAZARINI, B. TOGNINI

ACTION 10.2

METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS ET ACTIONS FAVORISANT L'ENGAGEMENT DES 12-25 ANS DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Passer de 2 dispositifs en 2010 à 4 en 2014
- Mobiliser une part importante de jeunes méridionnais dans les actions, projets municipaux et ceux des partenaires (au moins 10 % d'ici 2014)
- Mobiliser une part importante d'acteurs jeunesse (ville et partenaires)

● MESURES CONCRÈTES 2013

- 33 actions et dispositifs sont recensés pour l'année 2013.
- Chaque année, le dispositif « sac à dos » s'attache à encourager le premier départ autonome des jeunes de façon propre et durable, ainsi que les dépenses et consommations effectués durant leur séjour. Cette sensibilisation permet de constater que de nombreux jeunes ont un regard très pertinent sur la place des gestes éco-citoyens dans leur quotidien.
- 2013 : engagement solidaire au Pérou « ALDEA YANAPAY ».
- Le Pôle développement durable a fourni des cartes permettant d'évoquer les échanges nord-sud, des livres expliquant comment avoir un comportement responsable au camping, un livre permettant d'envisager des animations autour du développement durable avec les jeunes ainsi que 2 jeux « mondopoly » sur la coopération internationale.
- 5 services de la Ville vont accueillir des jeunes volontaires en service civique afin de les aider à se professionnaliser (développement durable, santé, réussite éducative, jeunesse, culture). Ils ont porté 2 projets communs en 2013 : info sida et semaine du développement durable.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Méridonac souhaite sensibiliser les jeunes âgés de 12 à 25 ans au développement durable dans leurs pratiques quotidiennes. Elle souhaite s'appuyer sur ce vecteur pour augmenter leur participation dans la vie citoyenne.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : S. CASSOU-SCHOTTE
C. SAINT MARC, M. RECALDE
- AGENTS : B. TOGNINI,
JM COLOMBAIN

ACTION 11.1

ELABORER UN AGENDA 21 DE LA CULTURE POUR MÉRIGNAC

OBJECTIFS

- Rendre la culture accessible au plus grand nombre
- Proposer une offre accessible, diversifiée et basée sur la diffusion et la création
- Mettre en réseau les acteurs locaux de la culture et développer des actions communes à travers un projet fédérateur

● MESURES CONCRÈTES 2013

- La Ville a missionné Cheikh Sow, du CLAP Sud Ouest pour nous aider à envisager ce que pourrait revêtir cet Agenda 21 de la Culture. Il s'agit de faire ressortir le sens commun et transversal de ces actions pour qu'elles répondent à une « politique culturelle durable » dans l'objectif de dépasser les réponses sectorielles (ampoules basse consommation dans les salles de spectacles, verres consignés, fresques...) et d'en saisir la globalité. Deux séances de travail nous ont permis de clarifier le concept « agenda 21 de la culture » et son approche participative. Une dernière séance est envisagée pour imaginer la « transmission » de ces séances aux différents responsables de la direction de la culture de la Mairie.
- La Ville participe au réseau Culture 21 via une démarche engagée par le Conseil Général de la Gironde, suite à une réunion qui s'est tenue dans le cadre du réseau départemental des agendas 21.
- Portraits de quartier : photomaton disposé dans différents quartiers de la Ville dans lesquels les habitants se sont pris en photos.
- L'artiste Jephah de Villiers a exposé 3 mois à la médiathèque autour de l'œuvre réalisée pour le plan climat à partir d'une relation épistolaire avec le panel d'habitants.
- La soirée d'inauguration des Escales d'été était basée sur un pique-nique dans le parc de la Mairie; les artistes venant auprès des habitants interpréter des saynètes sur le thème des vacances ou des chansons sur commande.
- Vendredi 22 février 2013 : « du déchet à l'œuvre d'art ». Conférence-débat dans le cadre d'une exposition d'Eugène NICOLE, romancier, spécialiste de Proust qui a travaillé, en parallèle de sa vie littéraire, sur des œuvres plastiques dites « piétinées » (mise en valeur de déchets trouvés dans la rue).

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Dans la suite des propositions développées dans le cadre du Grand Cercle de la Culture et des cafés culture, la volonté de mettre en place un agenda 21 de la culture a progressivement émergé, afin d'affirmer la place des activités culturelles dans la vie locale.
- Il est donc prévu d'inscrire la démarche de la Ville dans la dynamique approuvée en 2004 à Barcelone dans le cadre des Cités et Gouvernements Locaux Unis.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELU : D. MARGNES
- AGENTS : M. CHAPEAU,
I. BOURGEOIS, M. DOREMUS



IMPLIQUER LES HABITANTS DES QUARTIERS DANS L'ANIMATION DE LEUR VIE LOCALE

OBJECTIFS

- Disposer dans chaque quartier d'un habitant référent et ressource vis à vis de l'agenda 21
- Mobiliser le plus grand nombre d'habitants dans des projets de quartier
- Mener des actions dans chacun des quartiers prioritaires pour revaloriser la perception des habitants et des autres quartiers

MESURES CONCRÈTES 2013

- Plusieurs conseils de quartiers ont constitué des groupes de travail.
- La CUB a missionné son Conseil de Développement Durable, pour mener une étude sur la place de la femme dans l'espace public à l'occasion du réaménagement de la place Jean Jaurès.
- A Beaudésert, le centre social a développé de nombreuses actions sur les jardins familiaux ainsi qu'un jardin collectif.
- « Energie, Astuces et Compagnie » accompagne 15 à 30 familles du quartier du Burck à réduire leurs dépenses énergétiques (eau , électricité, gaz) sur une durée de 1 an.
- Le « Collectif Brico » permet à des familles d'échanger leur temps pour effectuer des travaux à leur domicile, dans la solidarité.
- Sur le quartier des Pins, l'annexe du centre social, le Puzzle, a été réalisée. Des activités de jardinage ont été mises en place.
- A Beutre, la plaine des sports est en cours de réalisation. La mobilisation des habitants sur les accès à cet équipement est prévue pour 2014 avec le Centre social.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac souhaite que les habitants des quartiers s'impliquent dans le développement durable que ce soit à travers les opérations de renouvellement urbain, les conseils de quartier ou les projets d'écoquartier.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELUS : B. LE ROUX
- M. RECALDE, J.-C. PRADELS,
- S. CASSOU-SCHOTTE
- AGENTS : P. DELANCHY,
- V. SIMOES, P. VERDON

FINALITE

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



-  Cohérence territoriale (2)
-  Entreprises responsables (2)
-  Changement des pratiques des habitants (3)
-  Changement des pratiques des acteurs (3)
-  Amélioration des pratiques de la Ville (5)
-  Consommation respectueuse des hommes et de l'environnement (1)

Les chiffres des graphiques correspondent au nombre d'actions dans la thématique.

ACTION 2.2

INSTAURER DES APPELS À PROJET PERMETTANT LA VALORISATION « D'ENTREPRISES 21 »

OBJECTIFS

- Valoriser les professionnels vertueux
- S'appuyer sur ces entreprises, commerces ou artisans pour inciter au changement de pratiques et mobiliser le plus grand nombre d'acteurs de la vie économique dans la démarche agenda 21
- Accompagner la création d'entreprises et susciter des innovations

MESURES CONCRÈTES 2013

- La Ville a été sollicitée par Thalès et Primagaz pour travailler sur des PDE (Plan de Déplacement des Entreprises), dans une optique de PDIE (Plan de Déplacement Inter Entreprises).
- Un travail étroit de collaboration est mis en place avec la CUB, l'Ademe et la CCI pour assurer conseils et méthodologie auprès des entreprises.
- Des moyens sont à trouver pour soutenir le développement de ces initiatives.
- Une étude est envisagée pour mieux connaître les entreprises impliquées dans le développement durable.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Cette action vise à valoriser
- les démarches exemplaires
- des entreprises, des commerçants
- et artisans de la Ville

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : M. RECALDE,
- JM BERTRAND
- AGENTS : M. DE PERSON,
- V. SIMOES, M. RAIMBAULT

ACTION 2.4

VALORISER L'ACCESSIBILITÉ ET L'ATTRAIT DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET DES MARCHÉS DE PLEIN AIR

OBJECTIFS

- Promouvoir le rôle des commerces et des artisans de proximité dans la vie de quartier
- Inciter aux déplacements alternatifs à la voiture pour des achats de proximité
- Communiquer sur l'accessibilité, la convivialité et les pratiques responsables des marchés de plein air

MESURES CONCRÈTES 2013

- La mission commerce et artisanat est en lien permanent avec les associations de commerçants.
- 2 totems ont été installés dans le centre ville pour inciter à la fréquentation des commerces de proximité.
- Une animation a été tenue sur le marché du centre ville pendant la semaine du développement durable.
- La CUB a lancé une grande enquête sur le transport de marchandises en Ville en 2013 afin d'obtenir :
 - Un état des lieux global et par quartier de l'impact des livraisons sur la circulation, la congestion, et la pollution. (Bilan environnemental global ; actualisation des données de 1994).
 - Une contribution à la connaissance de la mobilité des marchandises en ville.
 - Une mise en évidence des problèmes liés à la réglementation, aux infrastructures, aux aires de livraison.
- Les premiers résultats sont attendus fin 2013, début 2014.
- Cette mesure constitue désormais une action à part entière du plan climat (MOBI-7).

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac souhaite
- valoriser les actions des
- commerçants présents sur ses
- 3 marchés de plein air et inciter
- les habitants à se rendre
- dans les commerces de proximité
- pour effectuer leurs achats

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : J-M. BERTRAND,
- M. RECALDE
- AGENTS : V. SIMOES ,
- M. RAIMBAULT

ACTION 2.5

ELABORER COLLECTIVEMENT UNE CHARTE DE L'ÉCO-COMMERÇANT / ÉCO-ARTISAN

OBJECTIFS

- Mobiliser le plus grand nombre de commerces et les artisans de proximité autour des pratiques responsables
- Repérer, valoriser et encourager les démarches exemplaires
- Valoriser le commerce de proximité comme acteur de développement durable
- Rendre plus attractifs les produits et services respectueux de l'environnement
- Inciter à des économies d'énergie au sein des commerces de produits frais (meilleure gestion des zones chauffées et des zones réfrigérées)

MESURES CONCRÈTES 2013

- L'élaboration de la charte n'a pu être réalisée en 2013.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville de Mérignac souhaite rédiger avec l'ensemble des partenaires une charte visant à sensibiliser les commerçants et les artisans au développement durable.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELUS : J-M. BERTRAND
- M. RECALDE
- AGENTS : V. SIMOES
- M. BONNELIE
- M. RAIMBAULT

ACTION 4.2

PROMOUVOIR L'ÉCO-MOBILITÉ ET LES PLANS DE DÉPLACEMENTS

OBJECTIFS

- Promouvoir toutes les formes d'éco-mobilité dans le cadre des déplacements professionnels et domicile / travail ou domicile/école
- Présenter l'ensemble des solutions alternatives à la voiture et les possibilités d'intermodalité sur le territoire
- Proposer un code de la rue « mérignacais » : guide du partage de la rue et de l'écomobilité
- Faire en sorte qu'au moins 25 % des agents utilisent des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, transport en commun, vélo, marche, etc), contre 10 % aujourd'hui

MESURES CONCRÈTES 2013

- Le code de la rue a été édité et diffusé aux différents services. La direction de l'Education est prête à étudier ce code et envisage sa diffusion auprès des élèves.
- Un projet de pédibus est en cours de finalisation sur l'école Anatole France (maternelle et élémentaire). Les réflexions continuent sur Edouard Herriot et sur Capeyron. Sur 2013/2014, sont en fonctionnement 2 lignes à Arlac et une ligne reliant les écoles Jules Ferry et Pont de Madame.
- L'usage du tramway par les écoles se développe.
- LAURBA a sollicité la Mairie pour la mise en place d'un atelier test sur l'engagement d'agents dans l'alter modalité. 10 Agents 21 ont été mobilisés.
- Une action de sensibilisation/action a été menée en septembre 2013 avec les agents municipaux. Ils ont pu tester l'éco-conduite, se former à la conduite de véhicules électriques, participer au développement du covoiturage via un système de petites annonces sur l'intranet.
- La Ville a été sollicitée par Thalès et Primagaz pour travailler sur des PDE (Plan de Déplacement des Entreprises), dans une optique de PDIE (Plan de Déplacement Inter Entreprises). Un travail étroit de collaboration est mis en place avec la CUB, l'Ademe et la CCI pour assurer conseils et méthodologie auprès des entreprises.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville incite la population à limiter l'utilisation de la voiture individuelle en favorisant le développement de plans de déplacement scolaires, d'administration et d'entreprise.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- **Porteurs de l'action :**
- ELUS : M.RECALDE,
- G. CHAUSSET, R. MARCHAND
- AGENTS : E. FOURNIER ,
- C. DESAIGUES, E. LAZARINI,
- C. MONMARCHE, M. De PERSON,
- M. BONNELIE, M. RAIMBAULT

ACTION 11.3

OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DÉVELOPPER DES STRUCTURES SPORTIVES DE PROXIMITÉ

OBJECTIFS

- Rendre visible les actions menées par le service des sports en matière de gestion responsable des sites et de rénovation du patrimoine
- Proposer une offre sportive accessible à tous, à travers des équipements de proximité et des possibilités de pratiques libres et gratuites

MESURES CONCRÈTES 2013

- Une formation au logiciel delta conso expert est envisagée avec les gestionnaires de bâtiments afin de suivre les consommations énergétiques des équipements. Le service des sports sera associé à cette formation.
- Aménagement de la plaine de Loisirs de Beutre (aire de jeux pour enfants, poste de jogging et roller, espace de remise en forme de plein air, terrains de basket et pétanque, aire de pique-nique aménagée).
- En termes d'économie d'eau, on note la création de deux puits forés (Brettes en septembre 2013 et Cruchon en fin d'année) et le raccordement de l'arrosage automatique des espaces verts à ces mêmes puits.
- Quant aux économies d'énergie, les actions effectuées sont :
 - le remplacement des lampes ferro-dynamiques par des ballasts électroniques (salle de musculation Colombier, salle de Judo Colombier, cuisines du restaurant la Roseraie, bureau sportif du F.C.E.M.A).
 - Le remplacement des lampes à décharge en fin de vie pour optimiser l'éclairage et diminuer le CO2.
 - L'automatisation des éclairages des vestiaires, couloirs et sanitaires des tribunes du stade Robert Brettes, des vestiaires des tennis Robert Brettes et du Roller Stadium

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

A la suite des études réalisées par ECOCAMPUS sur le potentiel d'économies d'énergies sur le patrimoine communal et par « Accessemétrie » sur l'accessibilité des bâtiments publics pour les personnes handicapées, le service des sports mène un programme pluriannuel de réhabilitation des équipements sportifs.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : T. TRIJOLET

AGENTS : H. HUIN/S. GRONDIN,
C. CHINO

ACTION 11.4

ÉLABORER UNE CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

OBJECTIFS

- Mobiliser le plus grand nombre d'utilisateurs d'équipements communaux dans des pratiques responsables.
- Repérer, valoriser et encourager les démarches exemplaires
- Associer le personnel municipal dans la construction d'un projet de développement durable pour chaque établissement scolaire

MESURES CONCRÈTES 2013

- Le Pôle développement durable réfléchit à la mise en place d'un agenda 21 interne qui viserait à mieux définir techniquement, opérationnellement et financièrement ce type d'actions.
- 1 séance de formation à la lutte contre les discriminations et le développement durable est dispensée aux 30 associations qui obtiennent plus de 8000 euros de subvention par la Ville.
- Remplacement régulier de l'affichage dans l'ensemble des équipements sportifs et scolaires municipaux. A l'image de la signalétique dans les restaurants scolaires pour inciter les enfants au développement durable, et notamment au tri.
- Les projets Mac EAU (économies d'eau) et 50/50 (économies d'énergies) pourraient constituer les premières actions transversales permettant d'intégrer le développement durable dans les fonctionnements internes.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les services municipaux souhaitent afficher clairement les engagements pris par la Ville en matière de développement durable.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

Elus : M. RECALDE,

T. TRIJOLET,

S. CASSOU-SCHOTTE

Agents : D. MERCERON,

H. HUIN/S. GRONDIN, F. JOVER /P.

CROS, M. BONNELIE,

M. RAIMBAULT

POUR SUIVRE LA QUALITÉ DES SERVICES APPORTÉS AUX ADMINISTRÉS À TRAVERS UNE DÉMARCHE CERTIFIÉE

OBJECTIFS

Qualiville

- Disposer d'au moins 4 services certifiés qualiville d'ici 2014
- Proposer de nouveaux services
- Développer de nouveaux partenariats avec les acteurs publics et privés présents sur le territoire

Services aux personnes à domicile

- Réaliser le second projet de service pour la période 2011-2015
- Entamer une démarche de certification en 2014

MESURES CONCRÈTES 2013

- Qualiville :

- L'accueil général, la direction des droits civiques, le service petite enfance, l'aménagement urbain et l'accueil de la police municipale sont certifiés. En cours de réflexion pour la Maison des Associations en 2014.

- Aides à domicile:

- Réorganisation de la cellule administrative du service d'aide aux personnes à domicile : fiches de poste, niveau de qualification des référents de secteur, séparation des cellules de travail évaluation des besoins et référents de secteur, recrutement d'une nouvelle référente de secteur, réorganisation des locaux.
- Démarche d'amélioration de l'information aux usagers : planification mensuelle des prestations et envoi des plannings aux bénéficiaires, information téléphonique lors des remplacements, registre des réclamations et traitement par les référentes et la responsable.
- Préparation pour le Comité Technique Paritaire pour la reprise du projet de service aide à domicile : sectorisation, relations hiérarchiques et fonctionnelles, inter vacations, élargissement de l'amplitude journalière d'intervention à domicile, modification des horaires de travail pour un renforcement sur les temps d'aide à la personne.
- Mise en place d'actions de prévention santé en lien avec le CLIC Cub Nord-Ouest : Bien Vieillir, Mémoire, Nutrition et diabète. Ces actions s'inscrivent dans la « Semaine Bleue ».

- Actions complémentaires :

- Des ateliers ont été menés dans les foyers restaurants du Jard et de Broca pour tenter de mesurer le niveau de sensibilisation des 60-70 ans au développement durable. Le projet a été réalisé en lien avec le service « retraités » et l'association HSEN. 2 ateliers complémentaires ont été menés pour mesurer leur bien-être individuel et collectif (nous renseignant ainsi sur le cadre de vie mérignacais) pour préparer l'intervention « positiville » du 6 Avril 2013 portant sur le bien-être des mérignacais. Au-delà des intérêts directs pour notre démarche, cette matinée s'inscrit dans une vaste consultation citoyenne sur le bien-être des girondins. L'analyse des données a été partagée et dévoilée lors du passage de « la Caravane Rio21 » (à l'initiative de la DREAL) pendant la foire expo. Mérignac est l'une des collectivités les plus engagées dans cette réflexion et c'est à ce titre qu'elle a été sollicitée pour en témoigner au conseil général et lors du comité régional Agenda 21. Dans la continuité de ce travail, une rencontre avec une classe de 1ère du lycée Daguin a été réalisée (en présence de 5 personnes âgées qui avaient participé aux ateliers).
- Projet Hesti@ : projet porté par le Centre social de Capeyron et qui bénéficie du soutien de Gironde Numérique. L'idée est de réfléchir à une plateforme d'échanges entre habitants (via un intranet de la résidence avec des services, des informations sur les commerces, etc...).

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Certification Qualiville

- La ville de Mérignac est certifiée QUALIVILLE depuis mai 2009. La certification « QUALIVILLE » porte sur les relations quotidiennes des habitants et des services municipaux (Accueil, information, orientation, délivrance d'actes administratifs...). Ce certificat Certification pour une durée de trois ans, avec un audit de suivi annuel permettant de s'assurer du respect de 18 engagements. La Ville souhaite continuer la démarche de certification « Qualiville ».

Certification Services aux Personnes à Domicile

- Le CCAS de Mérignac a engagé une démarche de projet de service visant l'amélioration de ses services en direction des personnes âgées. Cette amélioration s'inscrit dans le cadre d'une démarche qualité reposant sur une certification NF X 50-056 ; services aux personnes à domicile délivrée par l'AFNOR Certification

→ PORTEURS DE L'ACTION

- ELUS : A-E. GASPARD, V. LAURAND, J-M. GUILLEMBET
- AGENTS : C. DESAIGUES, D. ESCOUBES, C. FOURNAT, N. GALBAT, T. MARCHESSEAU, N. BOUCHAIN

ACTION 12.2

DÉVELOPPER LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJECTIFS

- Former les agents des différents services sur le code des marchés publics et le développement durable
- Disposer dans la plupart des marchés d'une fiche « verte » témoignant de la prise en compte du développement durable dans le cahier des charges et le rapport d'analyse des offres.

MESURES CONCRÈTES 2013

- Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle gouvernance en interne, un guide a été présenté à chaque direction et à l'ensemble des agents concernés. Lors de cette présentation, il a été rappelé l'engagement de la collectivité en matière de développement durable. Des référents « marchés » ont été désignés dans les services techniques (Note du 10 juin 2013). Cette démarche doit être étendue aux autres directions et être associée à des séances de formation.
- Le pôle développement durable a contribué à la rédaction des critères « durables » des marchés, achat de mobilier de bureau, photocopieurs, mobilier urbain et a participé à l'analyse des offres. La réalisation des fiches vertes est directement liée à la désignation des référents.
- Un prestataire a été retenu pour conduire la politique de changement des comportements sur les impressions et l'Agenda 21 est intégré à cette démarche.
- Mutualisation des équipements, suppression d'imprimantes au profit de solutions d'impression 'de masse', Sensibilisation des utilisateurs sur le volume d'impression (possibilité d'impression en recto-verso, en mode 2 pages en 1, impression en mode brouillon pour certains documents...), définir les nouveaux équipements à acquérir à compter de 2014.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La ville de Mérignac souhaite généraliser la prise en compte de critères développement durable dans ses achats et marchés et mettre en place une nouvelle gouvernance interne.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : D. ESTAY, P. GIRARD
- AGENTS : J. PLATTELET, P. ULM
- P. SECCO, C. LAGARDE

ACTION 12.4

DÉVELOPPER UNE COMMUNICATION MUNICIPALE INTÉGRANT LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Optimiser les supports de communication et valoriser les supports numériques
- Disposer d'une imprimerie municipale exemplaire dans ses pratiques et son fonctionnement

MESURES CONCRÈTES 2013

- Le label imprim'vert a été renouvelé en 2013. Une exposition spécifique a été réalisée et présentée lors des portes ouvertes de l'imprimerie qui se sont tenues fin 2012.
- La Ville est la première de France à proposer une version tablette de son magazine municipal. Il s'agit d'une version 100% paramétrée pour un usage tablette. Le premier numéro est sorti en février 2013. Ce support permet une lecture ludique et un ajout de contenus interactifs (vidéo, sonores...).
- L'édition d'un plan guide en 40 000 exemplaires a été abandonnée. La création d'une application gratuite disponible sur smartphone «Mérignac guide», depuis février 2013, remplace ce support papier.
- La Ville a également renforcé son offre de lettres d'information électroniques. Trois nouvelles lettres thématiques ont été créées en février 2013 : Sport, jeunesse et culture.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La ville de Mérignac cherche à économiser les impressions papier et travaille sur le développement de différents supports numériques attractifs : site internet, newsletters, réseaux sociaux, blogs, etc. Les publications municipales sont d'ores et déjà éditées sur du papier recyclé et selon des procédés respectueux de l'environnement.

→ PORTEURS DE L'ACTION

- Elus : D. MARGNES, B. LE ROUX, M. RECALDE
- Agents : B. GAUBAN / A. GLAZEWSKI, V. BOUGANT, N. BIZET

ACTION 12.5

FORMER LES AGENTS AUX COMPORTEMENTS ÉCO-CITOYENS

OBJECTIFS

- Former au moins 300 agents au tri des déchets d'ici 2014
- Former 40 agents parmi les plus utilisateurs de véhicules municipaux à l'éco-conduite
- Envisager des formations pour les futurs utilisateurs d'équipements municipaux à vivre dans des bâtiments performants énergétiquement

MESURES CONCRÈTES 2013

- éco-conduite : la formation concerne en priorité les agents qui effectuent le plus de kilomètres avec un véhicule de service (police municipale). Un simulateur d'éco-conduite a été mis à disposition du public et des agents pendant la semaine de la mobilité 2013. (Participation d'une vingtaine d'agents).
- Une sensibilisation à l'utilisation des véhicules électriques municipaux et des vélos a été menée.
- Une rubrique de « co-voiturage » a été créée dans les petites annonces de l'intranet et un questionnaire visant à analyser les attentes et les besoins des agents en termes de mobilité a été diffusé.
- La formation à de nouvelles pratiques (ouverture des fenêtres, extinction lumières, gestion du chauffage...) des usagers des bâtiments HQE-BBC est envisagée pour 2014.
- La concertation interne a permis de former les agents au dérèglement climatique.
- La Ville a remporté 2 appels à projet lancés par le Conseil Général dans lesquels des sessions de formation-action sont proposées. Des binômes Agenda21/CCAS et Agenda21/environnement/urbanisme participent à ces sessions 1 fois par mois depuis janvier 2013.
- 268 agents formés (soit 92,5%) à l'entretien écologique des bâtiments.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Cette action vise à développer en partenariat avec le CNFPT, des organismes de formation spécifiques ou des prestataires extérieurs des sessions de formation sur le tri des déchets, l'écoconduite, la vie dans des bâtiments de qualité environnementale et d'une manière générale sur les bonnes pratiques.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : B. LE ROUX, P. GIRARD

AGENTS : J-C CAVALERIE

ACTION 12.6

DÉVELOPPER EN INTERNE LA DIFFUSION ET LA MISE EN OEUVRE DE PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Inscrire dans les supports de communication interne une rubrique participative dédiée au développement durable
- Relancer le groupe de travail des agents 21 pour la diffusion des pratiques de développement durable en interne

MESURES CONCRÈTES 2013

- Moins d'un an après la mise en œuvre du plan de communication interne, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des encadrants sur les réunions internes DGS/DRH/cadres.
- La refonte de la rubrique Agenda 21 dans l'Intranet est en cours.
- L'opération « gobelet » va être étendue et intégrée au protocole d'accueil des nouveaux arrivants.
- Une action de sensibilisation/action a été menée en septembre 2013 pendant la semaine du développement durable avec les agents.
- Remise des kits économiseurs d'eau aux agents de la ville dans le cadre de l'opération Mac Eau.
- Différents articles dans la Lettre interne et dans les Ondes du Vivier pour sensibiliser les agents au développement durable.
- Mise à jour des petites annonces de « co-voiturage » sur l'intranet. Les agents sont sollicités sur une boîte à idées covoiturage.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La Ville forme ses agents à des gestes écocitoyens quotidiens. Il s'agit de façon parallèle de mettre en lumière les actions de développement durable lancées en interne et de donner du sens et une valorisation aux projets portés par les agents.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : B. LE ROUX, M. RECALDE

AGENTS : M. LACOUR,
M. RAIMBAULT, M. BONNELIE,
agents 21

ACTION 13.3

RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE PAR LA PRATIQUE DU JARDINAGE

OBJECTIFS

- Accompagner le développement des potagers pédagogiques dans les écoles et les structures para-municipales volontaires
- Créer des jardins familiaux ou partagés
- Rechercher le lien intergénérationnel et la cohésion sociale
- Inciter les habitants à respecter la biodiversité et à jardiner plus écologique

MESURES CONCRÈTES 2013

- Ouverture du jardin partagé du Burck en avril 2013.
- Le suivi des jardins partagés est réalisé par plusieurs services : environnement, Agenda 21, démocratie de proximité et cohésion sociale. Un formulaire d'accompagnement pour la création d'un jardin a été créé.
- La semaine du développement durable a été l'occasion de sensibiliser la population au jardinage écologique et à la construction de nichoirs à auxiliaires.
- Le Centre technique de l'environnement participe aux journées du patrimoine
- Une stagiaire (urbanisme) a travaillé sur la traduction des préconisations de la charte paysagère en fiches pratiques pour les habitants.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Que ce soit dans un Parc, sur une friche ou dans des jardinières, la Ville de Mérignac souhaite amener le jardinage et des pratiques collectives partout dans la ville. Facteur de cohésion et lien entre les personnes, c'est aussi l'occasion de découvrir des saveurs et de partager les savoir-faire.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

• ELUS : G. CHAUSSET, M. RECALDE

• AGENTS : E. FOURNIER, M. COMBRIE, V. SIMOES, M. RAIMBAULT

ACTION 15.2

ACCOMPAGNER ET METTRE EN RÉSEAUX DES ACTIONS D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Disposer de 12 acteurs investis concrètement dans une démarche de développement durable d'ici 2014 (contre seulement 4 en 2010)
- Mettre en synergie les acteurs de l'éducation au développement durable à l'échelle du territoire mérignacais

MESURES CONCRÈTES 2013

- Des démarches sont engagées avec les centres sociaux Le Puzzle et Arlac, le centre d'animation de Fantaisie, le collège des Eyquems et de Capeyron et les écoles du Burck et de Jules Ferry.
- Le Pôle Développement Durable a prêté ses expositions au service «retraités» pour les installer dans les foyers restaurants ainsi qu'au SAM natation pour la nuit de l'eau.
- Une réflexion a été lancée pour sensibiliser le personnel des crèches au développement durable. Il ne s'agit plus forcément de monter des Agenda 21 en tant que tels dans les structures (lourdeur du dispositif, manque de temps du personnel) mais de déclencher des actions sur des thèmes forts comme l'alimentation ou les fournitures pour les engager dans la démarche.
- La réforme des rythmes scolaires va permettre en 2014 de définir de nouveaux axes autour de ce thème. Le Pôle développement durable a été sollicité pour être force de propositions.
- La semaine du développement durable 2013 a été co-portée avec le centre d'animation de Fantaisie.
- Des bandes sonores Agenda 21 ont été réalisées au premier semestre 2013 afin de sensibiliser les enfants au développement durable.
- Un film promouvant le pédibus inter écoles a été réalisé en janvier 2013 et diffusé sur les différents supports numériques de la Ville.
- Une vidéo concernant l'Espace Info Energie a également été réalisée.
- 8 écoles ont sollicité le dispositif des Juniors du Développement Durable sur l'année 2012-2013.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- L'éducation au développement durable concerne plusieurs acteurs à l'échelle de la Ville. Il s'agirait de les mettre en réseau afin de coordonner des méthodes et de mutualiser des outils pédagogiques d'accompagnement des établissements scolaires développés par la Ville, la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Département et la Région (pour une multiplication des agendas 21 locaux).

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

• ELUS : M. RECALDE, R. MARCHAND, S. CASSOU-SCHOTTE

• AGENTS : F. JOVER/P. CROS, P. DELANCHY, N. GALBAT, M. RAIMBAULT



ACTION 15.3

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN AGENDA 21 DE LA CUISINE CENTRALE AVEC LA VILLE DE BORDEAUX

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une démarche globale et cohérente de développement durable au sein du SIVU de Bordeaux - Mérignac
- Disposer de 20 % de produits biologiques dans les repas d'ici 2014 (contre 10 % en 2009)

MESURES CONCRÈTES 2013

- Le SIVU a déjà mis en place de nombreuses actions qui l'engagent dans une démarche initiant une activité éco-responsable. Ces actions touchent l'ensemble des secteurs de l'établissement : suivi énergétique (gaz, électricité), maîtrise de la consommation en eau (repas, espaces verts), transports (livraison, circuits courts), papier/carton, déchets.
- Les villes de Bordeaux et de Mérignac ont reçu le label Territoire Bio Engagé par ARBIO Aquitaine (association interprofessionnelle au service des opérateurs bio d'Aquitaine), en octobre 2012. Ce label récompense l'engagement et la réussite du SIVU Bordeaux / Mérignac dans l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique. En juin 2012, le SIVU a atteint le taux de 23,6% de bio dans le volume total de ses achats, dépassant l'objectif de 20% de produits bio dans la restauration collective publique, prévu par le Grenelle de l'Environnement à fin 2012. Arbio Aquitaine rassemble les représentants des producteurs, des coopératives, des groupements, transformateurs et distributeurs de la filière bio en Aquitaine

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de restauration collective de Bordeaux - Mérignac produit des repas à destination des scolaires, seniors et des agents municipaux des 2 Villes. En juillet 2009, le SIVU a lancé la réalisation d'un agenda 21 local, à la suite de la dynamique créée par les villes de Bordeaux et Mérignac autour du développement durable.
- Ce projet de 27 mesures est unique en France puisqu'il est entièrement consacré à la restauration collective dans un cadre intercommunal.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELUS : R. MARCHAND, J. LEAO J.-C. PRADELS, V. LAURAND, F. BAQUE-LAGAHE, F. SCHNEIDER, M.-C. EWANS, C. DARTEYRE.
- AGENTS : D. IAPICHINO (directeur du SIVU) P. FAUCHER (Bordeaux) Y. MIAUD, M. RAIMBAULT



ACTION 15.4

RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LE CLUB DES ENTREPRISES

OBJECTIFS

- Impliquer collectivement les acteurs économiques dans le but de faire de Mérignac une ville pilote.
- Encourager et valoriser les pratiques responsables des entreprises.

MESURES CONCRÈTES 2013

- Après son départ, la chargée de mission développement durable du Club des Entreprises n'a pas été remplacée. La Commission développement durable a également changé de vice-président mais continue de se réunir 1 fois par mois. Les activités de la commission se sont recentrées sur de l'événementiel (after work dédié à la mobilité par exemple). (Voir actions 4.2)

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Le club des entreprises de Mérignac compte 300 entreprises adhérentes. Après concertation et formation de groupes de travail, il s'est doté d'un plan d'actions visant à atteindre une compétitivité durable.
- La Ville de Mérignac souhaite renforcer son partenariat sur les thématiques qui y sont inscrites en participant activement à sa mise en œuvre.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

- ELU : M. RECALDE
- AGENTS : M DE PERSON, M. RAIMBAULT

MÉRIGNAC



CONTACT

Pôle développement durable

Tél. 05 56 55 23 72

agenda21@merignac.com



Édité par la Ville de Mérignac

©Photos : Ville de Mérignac (FBAP, Franck Brunet),
Bernard Bonnel, Aurélien Marquot, Fotolia.com, Phovoir.com, Masterfile.com

Imprimé par : Imprimerie Municipale
sur papier PEFC



Réalisation : Seppa, imprimerie Municipale

2011
—
2014

Un petit pas pour moi...
un grand pas pour Mérignac